



**HAL**  
open science

## Louis Jacquinet, le Colbert de la Libération ?

Thomas Vaisset, Philippe Vial

► **To cite this version:**

Thomas Vaisset, Philippe Vial. Louis Jacquinet, le Colbert de la Libération?. Julie Bour; Lydi-  
ane Gueit-Montchal; Olivier Dard; Gilles Richard. Louis Jacquinet, un indépendant en politique,  
Publications de Paris Sorbonne, p. 97-134, 2013, 978-2-84050-892-2. hal-02501140

**HAL Id: hal-02501140**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-02501140>**

Submitted on 8 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LOUIS JACQUINOT MINISTRE DE LA MARINE,  
LE « COLBERT DE LA LIBÉRATION » ?

*Thomas Vaisset et Philippe Vial*

Le « Colbert de la III<sup>e</sup> République » : c'est ainsi que Georges Leygues fut désigné, avant même sa disparition, le 2 septembre 1933<sup>1</sup>. Ce titre flatteur, il le doit à sa réputation de bâtisseur. À l'instar de son illustre prédécesseur, Georges Leygues joue un rôle décisif dans la constitution d'une Marine puissante, capable de s'imposer parmi les meilleures. Mort en fonction, le natif de Villeneuve-sur-Lot fut immédiatement propulsé au firmament du panthéon naval français : le croiseur *Châteaurenault*, dont la construction venait d'être lancée, fut rebaptisé du nom du ministre<sup>2</sup>. Une décision suffisamment exceptionnelle pour donner la mesure de l'hommage qui lui fut ainsi rendu sur le champ : *santo subito*, comme on dit sous d'autres latitudes !

Louis Jacquinot n'a jamais été assimilé au premier secrétaire d'État à la Marine. Pourtant, le rapprochement vient rapidement à l'esprit de l'historien. Ne serait-ce que parce que, symboliquement, le Lorrain fut le dernier titulaire du portefeuille à porter le titre de ministre. Ses successeurs en eurent le rang, mais ne furent que de simples secrétaires d'État, en une époque où ce titre n'était plus synonyme de ministre de plein exercice. Par ailleurs, même si le dernier d'entre eux, Alain Poher, fut également un poids lourd de la vie politique française, il ne le devint qu'après

- 1 L'origine de cette appellation flatteuse, aujourd'hui encore couramment reprise (voir par exemple Rosemonde Sanson, « Leygues, Georges », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, p. 585), reste à préciser. Elle semble procéder de la comparaison que Leygues lui-même établit entre son action ministérielle et celle de son illustre prédécesseur : voir, par exemple, Étienne Taillemite, « Georges Leygues, 1917-1933 : une politique maritime pour la France », *Revue historique des armées*, 4, 1995, p. 40.
- 2 Jacques Raphaël-Leygues, *Chronique des années incertaines, 1935-1945*, Paris, France-Empire, 1977, p. 384. Georges Leygues était ainsi symboliquement élevé au rang du père fondateur de la Marine, dont le nom avait déjà été attribué à plusieurs reprises à un bâtiment de guerre. À l'époque du décès de son lointain successeur, le nom de Colbert venait d'être redonné à un croiseur de 10 000 tonnes de la classe *Suffren*, entré au service en avril 1931 (Robert Gardiner (dir.), *Conway's. All the World's Fighting Ships, 1922-1946*, London, Conway Maritime Press, 1980, p. 263).

son passage rue Royale<sup>3</sup>. Dès son arrivée à la tête de la Marine, Louis Jacquinot possède une stature politique spécifique, représentant isolé de ce qui reste d'une droite parlementaire largement fourvoyée dans les allées de Vichy. Surtout, à la différence d'Alain Poher, il dirige la Marine en un moment crucial de refondation, à l'instar de ce qui avait été pour Jean-Baptiste Colbert et Georges Leygues. Et, s'il ne reste pas aussi longtemps aux affaires, il peut néanmoins inscrire son action dans une durée certaine, qui reste exceptionnelle après Leygues et le demeurera<sup>4</sup>.

Louis Jacquinot satisfait-il ainsi les critères essentiels pour que l'on puisse se demander s'il est un nouveau Colbert, le « Colbert de la Libération » ? Une question qui, comme la double comparaison qu'elle induit, peut sembler hors de propos au regard de la trace laissée par le Meusien, tant sur le plan mémoriel qu'historiographique. Souvent absent, il n'est le plus souvent évoqué que rapidement<sup>5</sup>. Le jugement porté sur son action est alors rarement négatif, mais jamais très développé. Or, les sources aujourd'hui disponibles ne sont guère abondantes. Les archives laissées par Louis Jacquinot sont presque muettes sur cette période pourtant décisive de son parcours politique<sup>6</sup>. Celles conservées par le Service historique de la Défense, pour être plus nourries, restent modestes<sup>7</sup>.

3 Alain Poher fut président du Sénat pendant près d'un quart de siècle, deux fois chef de l'État par intérim et, comme Louis Jacquinot, candidat malheureux à la présidence de la République (David Ouvrard, *Alain Poher : l'autre force tranquille*, Paris, L'Harmattan, 2011).

4 *Annuaire de la Marine 1961*, Paris, Imprimerie nationale, 1961, p. 15-26. Leygues fut au total ministre de la Marine pendant 7 ans et 8 mois entre novembre 1917 et septembre 1933, quand Louis Jacquinot ne le resta que pendant 2 ans, 9 mois et 14 jours. Après lui, seul Jacques Gavini fera légèrement mieux avec 2 ans, 10 mois et 12 jours. Alain Poher, quant à lui, ne demeura en poste que 6 mois et 3 jours.

5 Jacquinot est absent aussi bien du *Dictionnaire des marins français* d'Étienne Taillemite (Paris, Tallandier, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, 2002), qui n'oublie ni Colbert, ni Leygues, que des synthèses de référence publiées par Philippe Masson sur *L'Histoire de la Marine*, t. II, *De la vapeur à l'atome*, Paris, Lavauzelle, 1983, et *La Marine française et la guerre, 1939-1945*, Paris, Tallandier, 1991. Il bénéficie par contre d'une courte notice dans le *Dictionnaire de la seconde guerre mondiale*, t. II, Paris, Larousse, 1980, dirigé par le même Philippe Masson : Pierre Thibault, « Jacquinot (Louis) », p. 994. De même, Louis Jacquinot apparaît brièvement chez Jean Randier, *La Royale*, t. III, *La Torpille et le missile. L'histoire illustrée de la Marine nationale française du lendemain de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Éditions de la Cité, 1978, rééd. 1998, p. 128 et 130. Il n'est mentionné qu'incidemment par Henri Darrieus et Jean Quéguiner, *Historique de la Marine française (novembre 1942-août 1945)*, Saint-Malo, Éditions L'Ancre de Marine, 1994, p. 265.

6 Vincent Lacorde *et alii*, *Répertoire du fonds Louis Jacquinot*, Bar-le-Duc, Archives départementales de la Meuse, 1997-1998, 30 p.

7 Les archives de la Marine conservées à Vincennes (désormais SHD-MV) ne possèdent pas de fonds privé Louis Jacquinot. En revanche, son action ministérielle peut être retracée par l'intermédiaire des archives centrales. Deux gisements peuvent être spécialement signalés : la sous-série TTA pour la seconde guerre mondiale (cabinet du ministre et du commissariat de la Marine) et la sous-série 3BB8 CSM à partir du printemps 1945 (papiers du Conseil supérieur de la Marine).

Et aucun de ses collaborateurs de l'époque n'a laissé de fonds privé ou publié de souvenirs qui permettraient de compenser ces insuffisances.

L'absence de toute étude sur son action à la tête de la Marine justifie néanmoins de tenter une synthèse en dépit des limites qui viennent d'être relevées. Cette entreprise sera placée sous le double signe de la continuité et de la rupture. Continuité dans les grands axes de cette action : de l'automne 1943 à l'automne 1947, il faut à la fois rétablir la fonction ministérielle, restaurer l'unité de l'institution tout en la réinsérant dans la communauté nationale et lui donner les moyens de se battre. C'est autour de ces trois thèmes que sera construit notre propos.

Mais cette continuité ne peut faire oublier la parenthèse qui court de novembre 1945 à janvier 1947, quand Louis Jacquinot n'est plus à la tête de la Marine. Fondamentalement, cette première grande expérience ministérielle, après son bref passage comme simple sous-secrétaire d'État à l'Intérieur au printemps 1940, correspond à deux temps : celui du CFLN et du GPRF qui, d'Alger à Paris, voit en deux ans le commissaire devenir ministre de plein exercice ; celui de la IV<sup>e</sup> République qui, en moins d'un an, fait de Louis Jacquinot le dernier grand ministre de la Marine, méritant que l'on s'interroge : a-t-il été le « Colbert de la Libération » ?

#### RESTAURER LA FONCTION MINISTÉRIELLE

Quand Louis Jacquinot est nommé commissaire à la Marine, le 9 novembre 1943, il hérite d'une fonction en crise. Celle-ci a débuté une douzaine d'années auparavant, du vivant de Georges Leygues, à l'occasion de la constitution du dernier cabinet Tardieu, le 20 février 1932. Pour la première fois depuis le 7 mars 1669, quand la fonction fut créée au bénéfice de Colbert, le portefeuille de la Marine n'a pas été attribué. Dans le cadre de la modernisation des institutions voulues par le nouveau président du Conseil, un poste de « ministre de la Défense nationale » a en effet été institué, au profit de François Piétri. Une rupture d'autant plus forte, que les sous-secrétaires d'État qui l'entourent reçoivent également des responsabilités transverses, l'un étant chargé de l'administration, l'autre de l'armement. C'est un nouveau modèle d'organisation du fait ministériel militaire qui est posé<sup>8</sup>.

Pourtant cette rupture fait long feu. Dès le 3 juin 1932, le portefeuille de la Marine est de nouveau attribué, au profit de Georges Leygues d'ailleurs. Une

<sup>8</sup> Philippe Vial, *La Mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Robert Frank, Université Panthéon-Sorbonne, 2008, t. II, p. 348-350.

restauration d'autant plus aisée que les structures du département ministériel étaient demeurées quasi intactes. Mais, après un premier essai début 1934, l'habitude se prend à partir de juin 1936, de confier également au ministre de la Guerre la responsabilité de la Défense nationale. Une évolution d'autant plus significative qu'à partir d'avril 1938, le président du Conseil, Édouard Daladier, assume en personne cette responsabilité. Or, les successeurs de Georges Leygues n'ont ni son poids, ni son étoffe. Alors que l'amiral Darlan donne à la fonction de chef d'état-major général de la Marine une visibilité nouvelle, que traduit le 24 juin 1939 l'octroi du titre inédit d'« amiral de la Flotte », la figure du ministre apparaît désormais bien terne<sup>9</sup>.

#### De Vichy à Londres et Alger, une fonction ministérielle malmenée

100

La défaite accélère le mouvement de centralisation des responsabilités ministérielles militaires puisque, dès la mi-juillet 1940, est institué un poste de ministre de la Défense en tant que tel, confié au général d'armée Weygand<sup>10</sup>. Selon une formule inédite, appelée à devenir classique sous la IV<sup>e</sup> République, le ministre a en théorie autorité sur trois secrétaires d'État, chacun s'occupant d'une armée. Dans l'immédiat, cette nouvelle configuration n'aura guère le temps de produire ses effets puisque le général Weygand est remercié moins de deux mois après sa nomination, sans qu'un nouveau ministre soit nommé. Il n'est pas interdit de voir dans l'absence de successeur à la tête de la Défense une conséquence de la résistance menée par le ministre, puis secrétaire d'État à la Marine.

Nommé le 16 juin 1940, François Darlan a en effet mal vécu de se voir rétrogradé dans la hiérarchie ministérielle à la mi-juillet<sup>11</sup>. À ses yeux, il n'est pas admissible que, sous couvert de moderniser l'organisation de la défense, la Marine passe sous l'autorité d'un « biffin » : ce serait transgresser l'ordre naturel des choses... La nomination même de François Darlan constitue pourtant une rupture, à double titre. Pour la première fois depuis 1917, le ministre de la Marine n'est pas un civil : c'est le retour à la formule du ministre « technicien »<sup>12</sup>. Il en sera de même à Londres où le vice-amiral Muselier, puis le contre-amiral Auboyneau assureront successivement la fonction de commissaire à la Marine. Or, de la crise boulangiste à l'affaire Dreyfus, la disparition des officiers généraux ministres avait été un marqueur

9 *Ibid.*, t. III, p. 585 et t. IV, p. 968.

10 Bernard Destremau, *Weygand*, Paris, Perrin, 1989, p. 559-637, malheureusement peu disert sur les responsabilités ministérielles de son héros.

11 Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*, Paris, Fayard, 1989, p. 306 et p. 335-340.

12 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence, op. cit.*, t. II, p. 360-361.

important de la républicanisation des armées<sup>13</sup>. La rupture est d'autant plus forte que Darlan, s'il n'est plus chef d'état-major général de la Marine depuis l'entrée en guerre, demeure commandant en chef des forces maritimes<sup>14</sup>. Il y a donc confusion des responsabilités militaires et politiques au sommet de la Marine, un cas de figure encore inédit, en particulier au regard de la tradition républicaine.

De ce fait, la nomination de Louis Jacquinot, début novembre 1943, constitue indéniablement un retour à la norme démocratique. Cette désignation va de pair avec celle du socialiste André Le Troquer comme commissaire à la Guerre et à l'Air, qui aurait pu d'ailleurs également hériter de la Marine<sup>15</sup>. Elle tranche d'autant plus que les deux promus prennent la suite du général de corps d'armée Legentilhomme, commissaire à la Défense nationale depuis début août. Cette double nomination de civils s'inscrit dans le prolongement de la constitution d'une Assemblée consultative à Alger, où Louis Jacquinot a été désigné pour siéger avec d'autres anciens parlementaires<sup>16</sup>. La rupture est d'autant plus nette que l'idée de confier le département de la Marine à un amiral restait dans l'air du temps. En outre, simple civil, le Meusien ne peut cumuler cette responsabilité avec celle de chef d'état-major général, un scénario pourtant encore envisagé par certains, début juillet 1943, au profit du vice-amiral Collinet<sup>17</sup>.

Les circonstances de cette désignation, comme ses motivations, restent à préciser. Si l'on en croit Jules Moch, c'est son intervention auprès du général de Gaulle qui aurait valu à la Marine de retrouver un ministre. Il aurait réussi à faire partager au chef du CFLN sa conviction qu'il y avait là un moyen puissant d'aider à la réunification de l'institution<sup>18</sup>. Dès le départ, la résurrection de la fonction ministérielle aurait ainsi eu un caractère conjoncturel, que l'on

13 Mattéi Dogan, « Les officiers dans la carrière politique, du Maréchal de Mac-Mahon au Général de Gaulle », *Revue de sociologie française*, n° 2, avril-juin 1961, p. 88-99.

14 Hervé Couteau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan, op. cit.*, p. 304.

15 Même avorté, ce dessein n'est pas sans annoncer l'unification des départements ministériels d'armée, que de Gaulle réalisera fin novembre 1945. Comme début 1947, c'est le poids des circonstances qui interdit d'aller jusqu'au bout de cette démarche.

16 Jean Lacouture, *De Gaulle*, t. I, *Le rebelle, 1890-1944*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 736.

17 Henri Ballande, *De l'Amirauté à Bikini. Souvenirs des jours sans joie*, Paris, Presses de la Cité, 1972, p. 202.

18 « Le 5 novembre, de Gaulle me convoque et m'interroge sur le moral de la Marine. Il reste à faire pour unir les "ex-attentistes" de la Martinique et d'Alexandrie, les ex-vichystes d'Alger et de Casablanca et les FNFL. J'insiste pour que la Marine ait "son" ministre. De Gaulle accepte : Le Troquer ne dirigera que la Guerre et l'Air et Jacquinot aura la Marine » (Jules Moch, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 156-159, p. 170 et p. 173). Ingénieur de l'artillerie navale, Jules Moch connaissait bien la Marine : il avait en particulier servi au printemps 1940 sur le croiseur *Émile Bertin*, sur lequel il embarquera de nouveau en juillet 1944 grâce à Jacquinot. Pour autant, le témoignage qu'il a laissé dans ses mémoires est souvent sujet à caution...

retrouvera début 1947... De son côté, Louis Jacquinot semble avoir été quelque peu décontenancé par l'offre qui lui était faite. C'est en tout cas ce qui ressort du témoignage du vice-amiral Sablé, qui le croise par hasard dans le hall de son hôtel au moment où tout bascule. « On m'a proposé un poste important », lui aurait lancé le ministre pressenti. « J'ai discuté toute la nuit avec mon groupe et j'accepte ». Avant d'ajouter ironiquement : « Comme je suis seul, ce groupe se composait de moi-même et de ma conscience »<sup>19</sup>. La pirouette finale, typique de l'esprit de Louis Jacquinot, ne peut masquer une forme d'hésitation, et sans doute d'inquiétude. Comment pourrait-il en être autrement ? Lorrain devenu Parisien, le futur ministre est étranger au monde maritime. Officier de réserve de l'armée de terre, ancien chef de cabinet du ministre de la Guerre, vice-président de la commission parlementaire de l'Armée (de Terre) en 1939, il n'a par contre aucune expérience de la Marine, où il ne connaît pratiquement personne<sup>20</sup>. Pire, il s'agit d'en prendre la tête à un moment critique, « alors que tous les politiciens d'Alger [la] réproouvent »<sup>21</sup>. Il se lance pourtant...

Dans l'intervalle, à Vichy, le poste de ministre de la Défense, supprimé en septembre 1940, a été ressuscité en août 1941, au profit cette fois de Darlan, devenu chef du gouvernement en février, et qui, tel un nouveau Colbert, cumule les responsabilités ministérielles<sup>22</sup>... Il conserve en particulier le portefeuille de la Marine, qu'il gère donc sans interruption depuis la mi-juin 1940.

À Londres, on ne connaît pas une continuité pareille : un commissariat à la Marine n'est institué que le 21 septembre 1941, à l'occasion de la constitution du Comité national français<sup>23</sup>. Le poste de commissaire à la Marine disparaît de nouveau début juin 1943, quand le Comité français de libération nationale (CFLN) est créé à Alger. La tension entre le général de Gaulle et le général Giraud est telle que le domaine militaire reste en quasi indivision sur le plan de l'organisation ministérielle<sup>24</sup>. La question ne se règle que progressivement, dans le cadre de la concentration graduelle de l'autorité politique entre les mains du fondateur de la France libre. Le grand remaniement du 9 novembre, qui se traduit par la restauration de deux commissariats militaires, constitue

19 ADM, fonds Louis Jacquinot, 47 J 47, allocution prononcée par le vice-amiral Sablé, le samedi 24 novembre, à l'occasion du départ de M. Jacquinot ministre de la Marine, 3 décembre 1945.

20 Henri Ballande, *De l'Amirauté à Bikini*, *op. cit.*, p. 216.

21 *Ibid.*

22 Hervé Couteau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*, *op. cit.*, p. 452-455.

23 Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *La France libre*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2000, p. 272.

24 *Ibid.*, p. 864-892. Seul est créé un poste de commissaire à l'Armement, confié à Jean Monnet.

l'aboutissement de ce processus<sup>25</sup>. Après cinq mois d'interruption, la Marine a désormais de nouveau une autorité politique à sa tête en la personne de Louis Jacquinot<sup>26</sup>.

De l'autre côté de la Méditerranée, le poste de secrétaire d'État à la Marine a également été un temps supprimé, à l'occasion du retour de Pierre Laval à la tête du gouvernement, le 18 avril 1942. À vrai dire, cette suppression est pour une part un leurre puisqu'elle correspond à une confusion généralisée des responsabilités militaires et politiques<sup>27</sup>. Le contre-amiral Auphan, qui tient le poste de chef d'état-major des forces maritimes, fait donc également figure de ministre de la Marine. Cette formule insolite ne dure que six mois, et le fauteuil de Colbert est de nouveau officiellement occupé après que les événements de novembre 1942 ont rebattu les cartes. Le 18, l'amiral Abrial est nommé à la tête de la Marine, avant que le contre-amiral Bléhaut ne lui succède le 26 mars 1943. L'un comme l'autre portent seulement le titre de secrétaire d'État, mais ne sont pas subordonnés à un quelconque ministre de la Défense.

Compte tenu de cette permanence vichyssoise, pendant près d'un an Louis Jacquinot n'est que l'un des deux ministres de la Marine... Comme pour les autres départements ministériels, il faut attendre la libération de la métropole, fin août 1944, pour que disparaisse ce dédoublement. Le Meusien est ainsi le réunificateur de la fonction, que symbolise son changement d'appellation. Le 4 septembre 1944, lors de la constitution du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), le commissaire prend le titre de ministre<sup>28</sup>. Un changement qui correspond à son arrivée rue Royale et au retour du ministère dans son siège historique. Depuis septembre 1943, Louis Jacquinot était en effet installé dans les bâtiments de l'amirauté à Alger, tandis que le contre-amiral Bléhaut logeait, comme ses devanciers, dans les locaux de l'hôtel du Helder à Vichy<sup>29</sup>. Déserté en juin 1940 avec le départ du gouvernement sur les routes de l'exode, l'hôtel de la Marine avait accueilli durant la seconde guerre mondiale une partie du commandement de la *Kriegsmarine* en France<sup>30</sup>. C'est cette page que Louis Jacquinot tourne en regagnant Paris le 2 septembre<sup>31</sup>.

25 Jean Lacouture, *De Gaulle, op. cit.* ; Éric Roussel, *De Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002.

26 Ministère de la Marine, État-major général, Collection des rapports mensuels adressés au général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République française, Chef des Armées, pour la période comprise entre août 1943 et mai 1945 (désormais MM/EMG, CRM 1943-1945), p. 46.

27 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence, op. cit.*, t. II, p. 360.

28 MM/EMG, CRM 1943-1945, *op. cit.*, p. 257-258.

29 *Ibid.*, p. 46 ; Hervé Couteau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan, op. cit.*, p. 304.

30 Emmanuel Pénicaud, « L'hôtel de la Marine : deux siècles d'histoire d'un port d'attache parisien », *Revue historique des armées*, (1) 2012, p. 118.

31 MM/EMG, CRM 1943-1945, *op. cit.*, p. 257-258.



L'histoire aurait d'ailleurs pu s'arrêter là puisque le général de Gaulle envisage alors de confier le ministère de la Marine au vice-amiral Thierry d'Argenlieu ou au démocrate-chrétien Auguste Champetier de Ribes, membre de l'Assemblée consultative<sup>32</sup>...

#### D'Alger à Paris, du CFLN au GPRF : un ministre sous contrôle

Sans que l'on connaisse aujourd'hui le fin mot de l'affaire, Louis Jacquinot se succède finalement à lui-même avec, désormais, le titre de ministre. Il n'en retrouve pas pour autant les prérogatives de ses devanciers, *a fortiori* de Georges Leygues. Le décret du 16 décembre 1943, qui a récapitulé les fondements de l'organisation politico-militaire du CFLN, demeure en vigueur<sup>33</sup>. À ce titre, les commissaires chargés des départements ministériels militaires ne sont directement responsables que de la gestion des forces. Ils participent à la définition de leur emploi seulement via le Comité de Défense nationale, refondé début août, que préside désormais seul le général de Gaulle<sup>34</sup>.

104

On l'a dit, la nomination de Louis Jacquinot, début novembre 1943 a correspondu à une première affirmation de l'autorité exclusive du chef de la France libre<sup>35</sup>. Le général Giraud vient, certes, d'être chargé du commandement de l'ensemble des forces françaises, avec le titre nouveau de « commandant en chef ». Mais il est établi que pendant le temps où il exerce un commandement effectif en opérations, il cesse d'exercer ses fonctions de coprésident du CFLN... Ainsi, le nouveau commissaire à la Marine se retrouve dans une situation inconfortable durant ses premiers mois de responsabilité, même si les éléments précis manquent pour mesurer les conséquences pratiques de cette situation<sup>36</sup>.

32 Jean Lacouture, *De Gaulle*, t. II, *Le politique, 1944-1959*, Paris, Le Seuil, 1985, p. 40.

33 *Journaux officiels de la République française* (désormais *JORF*), « Décret du 16 décembre 1943 portant organisation du haut commandement », 13 janvier 1944, p. 45 et suivantes.

34 *JORF* (Alger), « Décret (sans numéro) du 4 août 1943 sur l'organisation du haut commandement », 7 août 1943, p. 57-58 ; *ibid.*, « décret (sans numéro) du 5 août 1943 relatif à la formation et au fonctionnement du secrétariat du Comité de défense nationale », p. 58.

35 Claude d'Abzac-Épezy, « Le rôle de l'armée dans le processus de légitimation du général de Gaulle, 1940-1944 », dans Fondation Charles-de-Gaulle (éd.), *Charles de Gaulle, chef de guerre, de l'appel de Londres à la libération de Paris, 1940-1944*, Paris, Plon, 2008, p. 299-319.

36 L'épisode rapporté par Henri Ballande qui en fut le témoin direct, constitue une exception significative. De Gaulle et Giraud, accompagnés de Jacquinot, se rendent auprès du commandant Lherminier, agonisant sur son lit d'hôpital, pour lui remettre sa cravate de commandeur de la Légion d'honneur. « À notre extrême surprise, c'est de Gaulle qui prononce la formule traditionnelle et passe autour du col la cravate rouge. Les regards se tournent vers Giraud, cramoisi, les mâchoires serrées. Lherminier a en effet accompli toutes ses missions en Corse sous ses ordres directs ; par contre, il n'a jamais été sous ceux de De Gaulle et ne l'a jamais rencontré. Nous comprenons qu'en remettant lui-même les

Elle se dénoue quand l'ordonnance du 4 avril 1944 confère au général de Gaulle le titre inédit de « chef des armées », consacrant la marginalisation du général Giraud, réduit au rang d'« inspecteur général des armées ». Désormais, le président du CFLN « décide en dernier ressort de la composition, de l'organisation et de l'emploi des forces armées »<sup>37</sup>. De ce fait, si la composition du Comité de Défense nationale demeure inchangée, celui-ci perd son statut d'instance décisionnelle : ses membres, dont Louis Jacquinot, n'ont ainsi plus qu'un rôle consultatif. Au même moment est créé, pour la première fois, un véritable état-major interarmées, l'état-major de la Défense nationale, confié à des hommes de confiance de De Gaulle, le général de corps d'armée Béthouart durant les premiers mois, auquel succède le général d'armée Juin à l'été<sup>38</sup>. À Alger, puis à Paris, Louis Jacquinot agit désormais sous l'autorité exclusive de l'ancien chef de la France libre. Mieux : depuis le départ, il est entouré de ses fidèles, placés aux postes clé. Ainsi, son directeur de cabinet militaire de novembre 1943 à juin 1944 n'est autre que le contre-amiral Ortoli, ancien chef d'état-major particulier du général de Gaulle entre septembre 1941 et juin 1942, et qui tiendra de nouveau ce poste entre mars et novembre 1945<sup>39</sup>.

On le verra, Louis Jacquinot est loin d'être complaisant envers les anciens de Vichy. Pour autant, il n'est pas un homme de la France libre, même si Jean Lacouture insiste sur sa compatibilité avec « l'État gaulliste »<sup>40</sup>. Ce positionnement médian est sans doute l'une des clefs de sa nomination à la tête de la Marine, puis de sa pérennisation en septembre 1944. Il signe aussi la limite de sa position. Là encore, si l'on manque d'éléments précis pour étayer le propos, il est probable que la situation du Meusien ne fut pas toujours facile...

Aboutissement de la dynamique centralisatrice impulsée par le général de Gaulle en matière d'organisation de la Défense nationale, le poste de ministre de la Marine est finalement supprimé en novembre 1945. Les départements ministériels d'armée laissent place à un ministère unique, celui des Armées, confié à Edmond Michelet, tandis que le président du GPRF assure désormais

---

insignes, celui-ci a tenu à souligner la prééminence attachée à sa fonction toute nouvelle de président "unique" du Comité de Libération. Qu'il eût été plus noble de faire remettre la cravate par Giraud ! Un malaise plane sur l'assistance. Mais Lherminier n'a pas eu la force d'ouvrir les yeux » (Henri Ballande, *De l'amirauté à Bikini, op. cit.*, p. 218-219).

37 JORF (Alger), ordonnance du 4 avril 1944 « concernant l'organisation de la défense nationale », 6 avril 1944, p. 264 sq.

38 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence, op. cit.*, t. II, p. 363 et t. V, p. 13-14.

39 Étienne Taillemite, *Dictionnaire des marins français, op. cit.*, p. 398. Il sera remplacé par le contre-amiral Missoffe qui, lui, n'appartient pas aux FNFL, mais dont l'un des fils est mort dans les rangs de la 2<sup>e</sup> DB. *Ibid.*, p. 373 ; Jules Moch, *Une si longue vie, op. cit.*, p. 180.

40 Jean Lacouture, *De Gaulle, op. cit.*, t. I, p. 678.

également le portefeuille de la Défense<sup>41</sup>. La distinction classique entre gestion et direction des armées trouve ainsi sa traduction institutionnelle dans le cadre d'une organisation transverse, à l'opposé de celle, verticale, qui caractérisait l'identification de chaque armée à un département ministériel. Seul bémol, le poids électoral du parti communiste oblige le général de Gaulle à subdiviser la fonction gestion en créant un ministère de l'Armement confié à Charles Tillon, un ancien mutin de la Mer noire. À l'heure où disparaît de nouveau le ministère de la Marine, la décision n'est pas sans saveur...

#### La IV<sup>e</sup> République : réaffirmer la fonction ministérielle, un combat perdu d'avance ?

106

Début 1947, Louis Jacquinot reprend pourtant le chemin de la rue Royale. De nouveau, le poids politique des communistes, partenaires encore indispensables de toute coalition gouvernementale, a pesé du poids le plus lourd<sup>42</sup>. Au moment de la constitution du premier gouvernement de la IV<sup>e</sup> République, leur demande d'un ministère régalien a conduit à leur attribuer celui de la Défense nationale, nouvelle appellation du ministère des Armées depuis la fin novembre 1946<sup>43</sup>. À la différence des départements de la Justice ou de l'Intérieur, il peut en effet être vidé de sa substance en récréant les départements ministériels d'armée qui seront, eux, confiés à des représentants d'autres partis.

Le décret du 7 février 1947 organise cet éclatement des responsabilités<sup>44</sup>. Son article 5 consacre la marginalisation du ministre de la Défense nationale<sup>45</sup>.

41 Institut d'histoire du temps présent et Institut Charles De Gaulle, *De Gaulle et la nation face aux problèmes de défense, 1945-1946*, Paris, Plon, 1983, p. 103-170 ; Maurice Vaïsse, « Edmond Michelet, ministre des Armées », dans Fraternité Edmond-Michelet (dir.), *Edmond Michelet, homme d'État*, Brive-la-Gaillarde, Fraternité Edmond-Michelet, 2000, p. 47-59.

42 L'analyse la plus détaillée reste celle de Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967, p. 107, n. 5, *in fine*, p. 110-111 et p. 257-258. On complètera avec Georgette Elgey, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République. La République des Illusions (1945-1951)*, Paris, Fayard, 1965, 2<sup>e</sup> éd., 1993, p. 259 ; Maurice Vaïsse, « Ramadier et les problèmes de défense nationale (1947-1949) », dans Serge Berstein (dir.), *Paul Ramadier, la République et le socialisme*, Bruxelles, Complexe, p. 278-279 ; *id.*, « La défense de la France », dans Serge Berstein et Pierre Milze (dir.), *L'Année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 243-244.

43 Cette attribution satisfait une revendication constante de leur part depuis le départ du général de Gaulle en janvier 1946 (Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale en France*, *op. cit.*, p. 257). Elle s'inscrit dans la volonté constante du parti communiste, à la Libération, de peser sur les questions de défense nationale, et de se voir reconnaître, au nom de l'importance de sa contribution à la libération du territoire, une place en conséquence dans la répartition des responsabilités gouvernementales. L'attribution du commissariat à l'Air, en juin 1944, puis du ministère de l'Armement, en novembre 1945, avaient répondu en leur temps à ces attentes.

44 JORF, « Décret n°47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale », 8 février 1947, p. 1294-1295.

45 Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. 110-111, p. 258.

Relégué rue François I<sup>er</sup>, dans un hôtel particulier désaffecté et initialement dépourvu de téléphone<sup>46</sup>, François Billoux est au mieux un collègue pour Louis Jacquinot, certainement pas un supérieur. À l'instar de ses collègues nommés à la Guerre et à l'Air, le titulaire du portefeuille de la Marine retrouve en effet ses compétences traditionnelles sur l'administration, les arsenaux et les forces.

Louis Jacquinot est ainsi placé dans une situation inédite. Ministre de plein exercice, il doit néanmoins faire avec un ministre de la Défense. Si sa concurrence reste mineure, son existence même pose problème. Elle maintient le principe d'une certaine centralisation des affaires militaires, tel qu'il s'est manifesté de manière croissante depuis 1932, laissant la porte ouverte à de nouveaux développements. D'autant que cette exigence de centralisation est également portée par le président du Conseil, dont les prérogatives en matière militaire sont incomparablement plus fortes que sous la III<sup>e</sup> République. L'article 47 de la constitution stipule en effet qu'il « assure la direction des forces armées et coordonne la mise en œuvre de la défense nationale »<sup>47</sup>. À cet effet, il dispose de l'état-major de la Défense nationale, grâce auquel il actionne les commandants de forces et de théâtre.

Pour autant, les constituants se sont bien gardés de pérenniser le système centralisé graduellement instauré par de Gaulle. Le comité de défense nationale n'est plus un organe consultatif, dominé par le chef de l'exécutif. Le décret du 7 février 1947 en a fait un véritable conseil des ministres en réduction, lieu ultime de toutes les décisions importantes en matière de défense<sup>48</sup>. Le président du Conseil y tient un rôle central, mais sous la haute autorité du président de la République, « chef des armées », et dans la dépendance de ses collègues ministres, qui contresignent l'ensemble de ses actes réglementaires. Le système mis en place par la IV<sup>e</sup> République à ses débuts, dans le contexte spécifique du tripartisme, repose ainsi sur une série d'équilibres inédits, qui redonnent une importance inattendue, bien que précaire, à la fonction de ministre de la Marine.

Cette autonomie nouvelle sur le plan juridique a son prolongement politique. Représentant des « indépendants » au sein de la coalition gouvernementale, Louis Jacquinot est désormais un partenaire du président du Conseil bien davantage qu'un subordonné. Compte tenu de son statut de chef de file dans sa famille politique, il est d'ailleurs consulté à l'occasion par le président de la

<sup>46</sup> De manière symbolique, le ministre de la Guerre, le démocrate chrétien Coste-Floret, a en effet exigé de s'installer dans l'Hôtel de Brienne. Georgette Elgey, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*, *op. cit.*, p. 260, mais aussi Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. 111, n. 13.

<sup>47</sup> Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. 106-110.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 111-114.

République<sup>49</sup>. Traduction de cet état de fait, on le voit régulièrement intervenir sur des sujets qui ne relèvent pas de son domaine lors des conseils des ministres. Ainsi, le 11 mars, à propos des protectorats marocains et tunisiens<sup>50</sup>, ou le 2 avril, quand il n'hésite pas à exprimer son désaccord – de pair avec Thorez ! – à propos de la visite que Paul Ramadier vient de rendre au général de Gaulle<sup>51</sup>.

Oui, Louis Jacquinot est bien un ministre « indépendant », au double sens du terme. Une caractéristique qui se marque davantage encore quand il s'agit de son pré carré ministériel. On en a l'illustration lors du conseil du 18 mars, au cours duquel Paul Ramadier jette les bases de ce que doivent être les missions des forces armées françaises. Quand celui-ci pose la question de la définition des moyens nécessaires, que doit coordonner le président du Conseil, Louis Jacquinot insiste pour que la décision revienne aux ministres d'armée<sup>52</sup>. Devant le débat qui menace de s'enflammer, le président de la République doit intervenir pour rappeler le caractère fondamentalement collégial du processus décisionnel. L'accord se fait sur ce principe, non sans ambiguïtés, comme les mois à venir vont le révéler.

108

Dans l'immédiat, les marges de manœuvre de Louis Jacquinot vont encore s'étoffer. Le 4 mai 1947, le départ du gouvernement des ministres communistes entraîne la disparition du poste de ministre de la Défense<sup>53</sup>. Paul Ramadier choisit en effet d'assumer lui-même la responsabilité de ce domaine, avec l'aide d'un secrétaire d'État à la présidence du Conseil, le socialiste Paul Bécharde<sup>54</sup>. Alors que des charges écrasantes pèsent sur les épaules du chef du gouvernement, cette solution ne peut être que bancaire... Dès la mi-juillet, Paul Bécharde dresse le bilan de son impuissance et demande la suppression immédiate des départements ministériels d'armées au profit d'un ministère unique<sup>55</sup>.

Dans ce contexte, Louis Jacquinot bénéficie mécaniquement de nouvelles marges de manœuvre. D'autant qu'à la mi-mai, c'est le puissant chef d'état-major de la Défense nationale, le général d'armée Juin, qui a quitté son poste, sans être vraiment

49 Vincent Auriol, *Journal du Septennat, 1947-1954*, t. I, 1947, édité par Pierre Nora, Paris, Armand Colin, 1970, mars 1947, p. 21 et p. 119.

50 *Ibid.*, 11 mars 1947, p. 101. Il revient sur le sujet la semaine suivante (*ibid.*, 19 mars 1947, p. 108).

51 *Ibid.*, 2 avril 1947, p. 133.

52 *Ibid.*, 19 mars 1947, p. 108.

53 Georgette Elgey, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 367-368 et p. 647-648 ; Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, op. cit., p. 115 et 258.

54 *JORF*, « Décret portant nomination de nouveaux membres du gouvernement », 9 mai 1947, p. 4334 ; « décret du 9 mai 1947 transférant au président du Conseil les attributions dévolues au ministre de la Défense nationale », *ibid.*, p. 4334-4335 ; Maurice Vaïsse, « Ramadier et les problèmes de défense », art. cit., p. 280.

55 Archives départementales de l'Aveyron, Fonds Ramadier, 52 J 68, lettre de Paul Bécharde à Paul Ramadier, 21 juillet 1947.

remplacé<sup>56</sup>. Dès le mois de juin, l'examen du projet d'organisation de l'armée et de la défense nationale est l'occasion pour le ministre de la Marine de marquer son territoire. En réponse à Georges Bidault, qui veut impérativement que le président du Conseil ait le dernier mot en la matière, Louis Jacquinot s'insurge. Il est de ces ministres, note Vincent Auriol « qui veulent être les maîtres de leur département »<sup>57</sup>. Une semaine plus tard, l'hôte de la rue Royale fait encore plus nettement entendre sa différence quand, au regard de la gravité de la crise financière, le président du Conseil propose de nommer une commission spéciale avec pleins pouvoirs pour décider des économies nécessaires<sup>58</sup>. Le mois d'après, l'annonce du montant des crédits supprimés est une nouvelle occasion pour le marin de se dresser contre le président du Conseil, de concert avec les autres ministres militaires<sup>59</sup>.

L'affrontement se prolonge sur le plan institutionnel. Le 26 juillet, Ramadier présente en effet en comité de défense nationale un ambitieux projet de rationalisation de l'organisation militaire<sup>60</sup>. Un ministère unique des Forces armées serait institué, dont le responsable serait assisté de simples sous-secrétaires d'État<sup>61</sup>. Jacquinot est vent debout contre cette réforme. Mais, cette fois, l'hôte de la rue Royale ne bénéficie pas du soutien de ses collègues et le projet est adopté<sup>62</sup>. Dès lors, Louis Jacquinot est un ministre en sursis, tant à titre personnel que sur le plan institutionnel. Son entreprise de restauration du département de la Marine est désormais clairement menacée. Au-delà, c'est l'héritage de Georges Leygues qui est mis en cause, dont le décret du 22 avril 1927 entendait tourner la page de la période colbertienne pour refonder le département autour de la notion de « marine militaire »<sup>63</sup>.

Cette situation est en filigrane du véritable affrontement qui oppose le ministre au chef du gouvernement, début octobre, quand l'aggravation de la situation économique impose de nouvelles mesures d'austérité. « Jacquinot se plaint de n'être

56 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence*, op. cit., t. II, p. 369.

57 Vincent Auriol, *Journal du Septennat*, op. cit., 9 juin 1947, p. 195.

58 *Ibid.*, 11 juin 1947, p. 202.

59 *Ibid.*, 10 juillet 1947, p. 252.

60 Il est à rapprocher du projet de gouvernement de crise proposé le 30 juin par Auriol, gouvernement resserré qui prévoyait déjà un ministre unique, épaulé par des secrétaires d'État pour chaque armée. Vincent Auriol, *Journal du Septennat*, op. cit., 30 juin 1947, p. 523 et suivantes, spécialement p. 529.

61 Archives nationales (désormais AN), F<sup>oo</sup> 3010, procès-verbal de la séance du 26 juillet 1947, p. 2-3. Cité par Philippe Strub, *La Renaissance de la marine française sous la Quatrième République (1945-1956)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Robert Frank, Université Panthéon-Sorbonne, 2006, p. 374.

62 Ainsi que le rapporte *Le Monde* du 10 août 1947 et Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, op. cit., p. 258.

63 *Bulletin officiel de la Marine, Édition méthodique, 1927*, « Décret (précédé d'un rapport au Président de la République) portant organisation de la Marine militaire » du 22 avril 1927, p. 1011 et suivantes.

pas entendu », note Vincent Auriol. « Il se trouve en présence de décisions aux délibérations desquelles il n'a pas participé »<sup>64</sup>. Des récriminations qui font sortir Paul Ramadier de ses gonds car, sur le fond, c'est la question de sa prééminence qui est en jeu. On en a la preuve la semaine suivante quand le chef du gouvernement se plaint de ce que le ministre de la Marine refuse de donner les informations nécessaires au « comité de la guillotine » destiné à réduire le nombre pléthorique des fonctionnaires<sup>65</sup>. Paul Ramadier, note Vincent Auriol, « n'accepte pas qu'on refuse au président du Conseil la possibilité de remplir la mission que lui a donnée la loi ». Mais Louis Jacquinot n'en a cure, qui « répond qu'il trouve fâcheux qu'un chargé de mission du président du Conseil vienne contrôler le ministre de la Marine ». Pour conclure, non sans insolence : « J'ai envoyé tous les renseignements demandés ».

110

Une attitude qui a sans nul doute pesé dans son éviction, à l'occasion du dernier remaniement du gouvernement Paul Ramadier, le 22 octobre 1947. Pierre-Henri Teitgen est alors nommé « ministre des Forces armées ». Il est assisté d'un secrétaire d'État éponyme, André Maroselli, jusque-là ministre de l'Air, et d'un sous-secrétaire d'État à l'Armement Johannès Dupraz<sup>66</sup>. Si les armées sont en apparence de nouveau privées de leur personnalité ministérielle, le détail des attributions des adjoints du nouveau ministre révèle une situation nettement moins tranchée<sup>67</sup>. Maroselli, le secrétaire d'État reçoit en effet délégation de signature « pour toutes les affaires antérieurement dévolues au ministre de l'Air », tandis que son collègue, Dupraz, assume une responsabilité équivalente pour celui de la Marine. Maroselli se succède ainsi à lui-même, contrairement à Jacquinot, évincé, nouvelle illustration de la profondeur de ses désaccords avec le chef de gouvernement quant à l'évolution des structures ministérielles militaires.

Pour autant, chacun des deux adjoints du nouveau ministre obtient une mission transverse, celle de « préparer la coordination des services d'entretien des forces armées » pour le premier<sup>68</sup>, de leurs « services de fabrication » pour le second<sup>69</sup>. C'est une organisation hybride qui est ainsi retenue, destinée

64 Vincent Auriol, *Journal du Septennat*, *op. cit.*, 8 octobre 1947, p. 351 et p. 1364-1366.

65 *Ibid.*, 15 octobre 1947, p. 358 et p. 1380.

66 *JORF*, « Décret n° 47-564 du 31 octobre 1947 relatif aux attributions du ministre des Forces armées », 1<sup>er</sup> novembre 1947, p. 10865-10866 ; analyse dans Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. 259.

67 *JORF*, articles 1<sup>er</sup> et 2 du « décret n°47-2111 du 4 novembre 1947 portant attributions du secrétaire d'État aux Forces armées et du sous-secrétaire d'État à l'Armement », 5 novembre 1947, p. 10927-10928.

68 À cet effet il reçoit autorité sur la direction de l'intendance, celle des commissariats de la Marine et de l'armée de l'Air, des services de santé de chaque armée, des services du matériel de la Guerre et de l'Air, du service des essences.

69 À cet effet il reçoit autorité sur la direction des études et fabrication d'armement de l'ancien ministère de la Guerre, sur celle des constructions et armes navales, sur la direction technique et industrielle de l'aéronautique et sur celle du service des poudres.

à faciliter la transition vers une l'organisation transverse qu'annoncent les appellations des trois ministres militaires<sup>70</sup>. D'ailleurs le décret prévoit que la délégation de signature accordée aux deux adjoints n'est valable que jusqu'au 31 décembre<sup>71</sup>.

Pourtant, un mois plus tard, à l'occasion de la constitution du gouvernement Schuman, le cabinet comporte de nouveau un ministre pour chaque armée<sup>72</sup>. La rupture s'est-elle finalement révélée trop importante au regard de la conjoncture<sup>73</sup> ? Dans l'immédiat, ce retournement permet à Johannès Dupraz de s'installer pleinement dans le fauteuil de Colbert. Mais, avec ses deux autres collègues, il est désormais subordonné au ministre des Forces armées, en témoigne leur nouvelle dénomination de « secrétaire d'État ». Elle ne variera plus jusqu'à la fin de la IV<sup>e</sup> République, avant que la V<sup>e</sup> République ne supprime définitivement les départements ministériels d'armée entre 1958 et 1961.

Louis Jacquinot aura ainsi été le dernier à porter le titre de « ministre de la Marine » et à en exercer les prérogatives, telles qu'elles avaient été redéfinies par Georges Leygues avec le grand décret de 1927<sup>74</sup>. Loin de n'être qu'un ministre technicien, le Meusien s'est affirmé comme un acteur politique de plein exercice, à l'instar de son collègue de la Guerre, le démocrate chrétien Paul Coste-Floret. Pourtant, cette restauration de la fonction ministérielle, indéniable, ne s'inscrit pas dans la durée. Louis Jacquinot apparaît ainsi moins comme un fondateur que comme un homme de transition. L'analyse des autres dimensions de son parcours ministériel confirme-t-elle ce bilan en demi-teinte ?

70 Elle n'est d'ailleurs pas entièrement identifiée par Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, op. cit.

71 Le caractère transitoire de l'organisation est renforcé par le fait qu'il n'est prévu aucune délégation de signature en ce qui concerne les affaires antérieurement dévolues au ministre de la Guerre. Une absence qui laisse supposer que le ministre assume lui-même cet héritage.

72 *JORF*, « Décret n°47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des Forces armées et des secrétaires d'État aux Forces armées », 1<sup>er</sup> décembre 1947, p. 11801 ; analyse chez Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, op. cit.

73 C'est l'hypothèse avancée par Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la Défense nationale*, op. cit. Elle n'est pas sans valeur, mais reste à confirmer. Les logiques corporatistes doivent être également prises en compte, portées aussi bien par les milieux d'armée dans leur diversité (états-majors, associations d'officiers, lobbies industriels...) que par leurs relais dans la presse et les milieux politiques (partis, collectivités locales, assemblées parlementaires). Par ailleurs, ces logiques se combinent avec les nécessités des équilibres politiques telles qu'elles se manifestent spécifiquement dans le cadre de la IV<sup>e</sup> République et le contexte de crise politique aigue de la fin 1947.

74 *BOEM Marine 1927*, « Décret (précédé d'un rapport au Président de la République) portant organisation de la Marine militaire » du 22 avril 1927, p. 1011 sq.



Fusionner

112

Lorsque Louis Jacquinot est nommé à la tête de la Marine, le 9 novembre 1943, celle-ci se trouve dans une situation inédite. Si la fusion des Forces maritimes d'Afrique (FMA), restées fidèles au maréchal Pétain, puis au général Giraud, et des Forces navales françaises libres (FNFL), a été décidée le 3 août 1943, l'unité demeure davantage réglementaire que réelle. Le témoignage d'un officier de la *Royal Navy* en atteste. Interrogé sur la nationalité des bâtiments composant l'escorte d'un convoi, ce dernier répond : « Trois sont Français et les deux autres gaullistes »<sup>75</sup>. Le nouveau commissaire est en réalité à la tête non pas d'une, mais de plusieurs marines. Quatre ensembles se distinguent nettement. Le premier, matériellement le plus important, 51 % du tonnage du CFLN, est constitué par les ex-FMA. Viennent ensuite les navires issus des flottes neutralisées. La Force X, immobilisée à Alexandrie depuis juillet 1940, représente 25 % du tonnage et l'Escadre des Antilles, 13 %. La dernière composante, à peine 11 % de la marine réunifiée, est formée par les ex-FNFL, désormais appelées Forces navales de Grande-Bretagne (FNGB)<sup>76</sup>. Afin que l'unité devienne une réalité, Louis Jacquinot va s'employer à « juxtaposer d'abord, fusionner ensuite les tronçons séparés de notre Marine »<sup>77</sup>.

Mais l'organisation du haut commandement démontre nettement les lacunes de l'amalgame. À tous les échelons de la hiérarchie, les responsabilités sont doublées, selon le système autrefois en vigueur dans la Rome républicaine. Ainsi, à un chef de service ex-FMA est systématiquement adjoint un officier ex-FNFL<sup>78</sup>. Au niveau de l'état-major général également puisque, pour faire contrepoids au contre-amiral Lemonnier, chef d'état-major de la Marine, ancien sous-chef d'état-major « mer » de Darlan et à ce titre un « ADD »<sup>79</sup> notoire, est nommé le contre-amiral Auboyneau, ex-FNFL, comme chef d'état-major adjoint. Cette organisation répond à la volonté de dépersonnaliser la

75 Cité dans Jean Planchais, *Une histoire politique de l'armée*, t. II, *De de Gaulle à de Gaulle 1940-1967*, Paris, Le Seuil, 1967, p. 47.

76 Émile Chaline et Pierre Santarelli, *Historique des Forces navales françaises libres*, t. II, *4 août 1943-7 mai 1945*, Paris, Association des Forces navales françaises libres, 1992, p. 62. Un document du 2<sup>e</sup> bureau des FNFL confirme ces chiffres avec cependant de légères nuances (SHD-MV, TTC 11, note secrète non signée, 30 avril 1943).

77 AN, F<sup>60</sup> 1719, *Supplément au Journal officiel de la République française*, séance du 19 janvier 1944.

78 SHD-MV, TTC 115, télégramme n° 88 du chef d'état-major général aux Forces navales de Grande-Bretagne, 28 août 1943.

79 ADD : littéralement « Ami de Darlan ». Il s'agit du surnom donné aux officiers proches de l'amiral de la Flotte et qui lui doivent une partie de leur carrière.

Marine et de prévenir ainsi le retour au « système Darlan », dans lequel un seul officier général concentrait tous les pouvoirs<sup>80</sup>. Ainsi, quand en février 1945, à l'initiative de Louis Jacquinot le conseil supérieur de la Marine est reconstitué, sous la présidence du ministre, le chef d'état-major général n'en assume pas la vice-présidence, contrairement à ce qui avait prévalu durant tout l'entre-deux-guerres<sup>81</sup>. C'est un Français libre de la première heure qui prend le poste, le très politique amiral Thierry d'Argenlieu<sup>82</sup>.

Au-delà des questions de tonnage et des problèmes organiques, les difficultés liées à la fusion reflètent les différentes expériences de guerre des marins français. Depuis juillet 1940, tout a contribué à creuser un fossé de plus en plus irréconciliable entre les « *Free French* » et les autres. L'opération anglo-gaulliste destinée à rallier Dakar avait déjà amplifié l'incompréhension née de l'armistice et de Mers el-Kébir. En novembre 1940, le ralliement du Gabon, marqué par un combat sans précédent dans l'histoire navale entre deux bâtiments français identiques, et les affrontements fratricides de Syrie ont été des épisodes dramatiques des « guerres franco-françaises »<sup>83</sup>. « Partis de rien »<sup>84</sup>, les ex-FNFL tiennent à la fois du chevalier et du croisé<sup>85</sup>. L'expérience accumulée dans l'escorte des convois au cours de la Bataille de l'Atlantique, ainsi que la maîtrise des nouveaux matériels (ASDIC, radars, ...) leur confèrent un sentiment de supériorité vis-à-vis de leurs camarades restés en Afrique du Nord<sup>86</sup>. De ce fait, malgré la fusion, les Français libres revendiquent ostensiblement une forme d'indépendance à l'égard de Louis Jacquinot et de l'état-major unifié d'Alger. À tel point qu'en juillet 1944, le contre-amiral Auboyneau, pourtant en charge de la défense de leurs intérêts à Alger, se plaint de ce séparatisme qui tend à les assimiler « à une escadre au fond du Pacifique au temps heureux où le télégraphe n'existait pas »<sup>87</sup>. À l'inverse, les marins « barbaresques », surnom donné aux marins des FMA, qui regroupent l'immense majorité des officiers de carrière,

80 AN, 3 AG1 332, note de l'état-major de la Marine pour le général de Gaulle, non numérotée, non signée, 30 juillet 1943.

81 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence*, op. cit., t. IV, p. 968-969.

82 Thomas Vaisset, « La cité idéale de l'amiral Thierry d'Argenlieu à l'épreuve des tumultes du siècle », *Revue d'histoire maritime*, n° 14, 2011, p. 165-181.

83 Pour reprendre le titre d'un numéro spécial de *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 5, janvier-mars 1985.

84 René Cassin, *Les Hommes partis de rien. Le réveil de la France abattue (1940-1941)*, Paris, Plon, 1974, p. 8.

85 Henri Michel, *Les Courants de pensée de la Résistance*, Paris, PUF, 1962, p. 53.

86 SHD-MV, TTC 51, rapport n° 8 du LV Touchaleaume au CF commandant la 1<sup>re</sup> division de corvette, document non daté, mais dont la date est comprise entre le 1<sup>er</sup> février et le 13 mars 1944.

87 AN, 517 AP 24, lettre manuscrite de l'amiral Auboyneau à l'amiral d'Argenlieu, 20 juillet 1944.

désapprouvent la geste gaulliste, responsable à leurs yeux des divisions entre Français<sup>88</sup>. La croix de Lorraine devient pour eux « le perchoir », symbole de promotions extravagantes, à l'image de celles de Thierry d'Argenlieu, lieutenant de vaisseau de réserve en septembre 1939 et déjà vice-amiral en décembre 1943. Convaincus de s'être conformés aux valeurs et aux traditions de leur corps, fiers de leur respect de la légalité du gouvernement de Vichy, ils ressentent l'attitude volontiers orgueilleuse des marins français de Londres comme du sectarisme insupportable. Enfin, ils déplorent leur tempérament frondeur, leur indiscipline chronique et leur irrespect à l'égard de leurs supérieurs hiérarchiques<sup>89</sup>.

Dès sa prise de fonction, Louis Jacquinot est confronté à une grave crise de confiance entre équipages et officiers. Ces derniers, demeurés dans leur majorité hostiles au mouvement gaulliste, sont soupçonnés par leurs hommes de conserver leur sympathie pour Vichy. La question des portraits du maréchal Pétain cristallise toutes les tensions. En effet, l'ordonnance du CFLN les prohibant dans les lieux publics s'impose laborieusement dans la Marine réunifiée<sup>90</sup>. Fin décembre 1943, la multiplication des incidents conduit Louis Jacquinot à étendre son application à l'ensemble des locaux de la Marine. Il condamne sans équivoque ces effigies qui sont, selon lui, « le témoignage de la fidélité moins à un homme qu'à une politique. Se solidariser avec cette politique c'est du même coup se solidariser avec la condamnation qu'un pays porte sur elle tous les jours avec plus d'éclat »<sup>91</sup>. Pour autant, la confiance tarde à revenir. En témoignent les incidents qui se déroulent à bord du croiseur *Duquesne*, en mai 1944, à quelques jours du débarquement. Après une « bousculade » entre officiers et marins arborant la croix de Lorraine, une partie de l'équipage refuse de monter à l'appel<sup>92</sup>. Pour maintenir la cohésion entre équipages et états-majors des bâtiments, Louis Jacquinot exige des officiers la plus grande réserve dans leurs propos, car « La Marine fait la guerre, et doit se tenir à l'écart de toute politique »<sup>93</sup>. En parallèle, il multiplie les inspections en Corse, en Grande-Bretagne<sup>94</sup>, en Afrique du Nord ou encore sur le front italien<sup>95</sup>.

88 Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français 1940-1944*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 2006, p. 152.

89 SHD-MV, 21 GG9, témoignage oral du vice-amiral Caron.

90 AN, 3 AG1 333, circulaire n° 135 EMG/CAB signée du CA Lemonnier, 25 octobre 1943. L'Ordonnance est datée du 12 octobre 1943.

91 SHD-MV, TTA 186, circulaire n° 56 CAB signée Louis Jacquinot, 26 décembre 1943.

92 SHD-MV, TTC 51, note expresse n° 274 EMI du CA Robert à Naval France Alger, 15 juin 1944.

93 SHD-MV, TTC 51, instruction générale n° 64 EGM/SE signée Louis Jacquinot, 1<sup>er</sup> décembre 1943.

94 AN, 3 AG1 333, rapport mensuel n° 5 EMG/SE, 10 janvier 1944.

95 AN, 3 AG1 333, rapport mensuel n° 17 EMG/SE, 10 février 1944.

Les crispations identitaires et les contentieux qui en résultent rendent le climat algérois pesant. Les craintes sur l'avenir sont telles que le directeur de cabinet de Louis Jacquinot, Georges Pâques, convaincu de l'importance pour le pays de disposer d'un allié solide, commence à livrer des informations aux Soviétiques, ce qui fera de lui la plus grande « taupe » française connue du xx<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>. En dépit des mesures relatives aux décorations, aux soldes ou aux citations, la fusion n'a pas encore abouti quand Louis Jacquinot quitte la rue Royale pour la première fois. En mars 1946, l'ambassadeur britannique en France, Duff Cooper, souligne la persistance « (des) difficultés pour reconstruire un corps unique à partir de fragments que le cours de la guerre a profondément séparés »<sup>97</sup>.

### Épurer

La rénovation de la Marine ne peut être complète sans le châtement des personnels compromis avec le régime de Vichy. Fidèle aux orientations définies par le CFLN, Louis Jacquinot ne se départit jamais du cap qu'il s'est fixé, « frapper fort, haut et rapidement »<sup>98</sup>. Pour autant, le processus sera bien plus complexe car, pour ne pas hypothéquer l'effort de guerre entrepris depuis sa nomination, le ministre doit veiller à ne pas priver l'institution des techniciens indispensables à son fonctionnement. À l'inverse, il importe de légitimer la Marine aux yeux du pays en démontrant sa capacité à sanctionner les coupables. D'autant que l'attente à cet égard est particulièrement forte. Les membres de l'Assemblée provisoire appréhendent l'ombre de « la marine darlaniste, de la marine, État dans l'État, ayant la haine de la République, mettant en péril la défense du pays et compromettant notre prestige »<sup>99</sup>. L'assainissement de l'institution comporte en fait deux volets distincts. L'épuration judiciaire, celle dont Jacquinot aura la charge et qui, contrairement à des fantasmes longtemps persistants, n'a pas décapité la Marine. Et l'épuration administrative, le « dégagement des cadres », qui se met en place après son premier départ, dans un contexte de déflation des effectifs, et dont les résultats seront bien plus spectaculaires<sup>100</sup>.

96 Olivier Forcade et Sébastien Laurent (dir.), *Secrets d'États. Pouvoirs et enseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 85. La « confession » de Georges Pâques est conservée aux Archives nationales (AN, 5 W 623).

97 Public Record Office, F.O. 371/59 994, lettre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Duff Cooper, à Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1946.

98 AN, F<sup>60</sup> 1719, Supplément au Journal officiel de la République française, séance du 19 janvier 1944.

99 *Assemblée consultative provisoire. Compte-rendu analytique officiel*, 2<sup>e</sup> séance du vendredi 30 mars 1945, intervention de Roger Roucaute.

100 Claude d'Abzac-Épezy, « Épuration et rénovation de l'armée », dans Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'Épuration de la société française après la seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 433-464.

L'une des toutes premières mesures que Louis Jacquinot prend après sa nomination en 1943 est d'exclure de la Marine tout le personnel inscrit après janvier 1941 dans les anciens partis de collaboration<sup>101</sup>. En Afrique du Nord, l'épuration n'est pas confiée à chaque département ministériel, mais dépend d'une commission qui relève directement du CFLN. Seuls les cas les plus manifestes sont déférés devant elle, à l'instar de celui du vice-amiral Derrien reconnu coupable d'avoir livré Bizerte aux Allemands et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. De son côté, Louis Jacquinot fait enquêter, non sur des cas particuliers, mais sur des ensembles de faits, comme « l'affaire d'Oran »<sup>102</sup>. Il vise en priorité les officiers généraux en poste en Afrique du Nord au moment du débarquement allié de novembre 1942 et dont l'attitude « n'a pas été conforme aux intérêts supérieurs de la Nation ». À leur rencontre, le commissaire à la Marine prononce des mises à la retraite d'office ou des placements en congé d'activité avec, pour certains, interdiction de résider dans les ports<sup>103</sup>. À l'inverse, les nécessités de la guerre lui imposent de ne pas s'intéresser aux exécutants. Le retour au combat de l'institution est bien l'ambition principale de Louis Jacquinot, comme en témoigne l'officier en charge de l'étude des dossiers : « (Il) voulait *avant tout* ramener le plus vite possible au combat la Marine nationale, et, dans les meilleures conditions »<sup>104</sup>. La période algéroise de l'épuration, cette « répétition générale »<sup>105</sup>, est donc restée marquée du sceau d'une certaine clémence. Au total, outre le vice-amiral Derrien, seuls six officiers généraux et trois officiers supérieurs sont sanctionnés<sup>106</sup>.

À son arrivée à Paris, en septembre 1944, Louis Jacquinot s'attaque aux officiers généraux restés en métropole. Il va se montrer inflexible car, dira-t-il : « c'est en France que nous (devons) appliquer les sanctions les plus graves, c'est en France en effet où les responsabilités sont les plus lourdes, car c'est là que sont le gouvernement de Vichy et les chefs »<sup>107</sup>. Avant même la création de la Commission d'épuration de la Marine, Louis Jacquinot prend une première série de sanctions à l'encontre de douze officiers généraux : sept sont révoqués

101 SHD-MV, TTA 186, circulaire n° 1 CAB/1 signée Louis Jacquinot, 18 novembre 1943.

102 SHD-MV, 3BB8 CE 1, note « au sujet de l'épuration » n° C.D 339/E, du vice-amiral Sablé, 12 juillet 1946.

103 SHD-MV, TTA 186, note n° A 4 CAB/O signée Louis Jacquinot, 6 septembre 1944.

104 SHD-MV, 3BB8 CE 1, note manuscrite du VA Sablé, 26 décembre 1947. Les mots soulignés le sont dans le document original.

105 Pour reprendre le titre d'un chapitre de l'étude de Peter Novick, *L'Épuration française 1944-1949*, Paris, Balland, 1985, p. 86-111.

106 Jean-Baptiste Bruneau, « L'assainissement du "Grand Corps" : les ambiguïtés de l'épuration des officiers de marine au lendemain de la seconde guerre mondiale », *Chronique d'histoire maritime*, n° 61, décembre 2006, p. 126.

107 AN, F<sup>60</sup> 1719, Supplément au Journal officiel de la République française, séance du 19 janvier 1944.

sans pension<sup>108</sup>, cinq autres mis à la retraite d'office<sup>109</sup> et plusieurs sont placés en résidence surveillée<sup>110</sup>. En parallèle, le ministre organise la Commission d'épuration de la Marine, dont il a ciselé la composition. Les études récentes soulignent la pertinence du choix de Louis Jacquinot, quand il nomme à la tête de cette commission un officier alors peu connu, le vice-amiral Sablé<sup>111</sup>. Les directives qu'il lui donne soulignent la complexité et les risques de l'épuration pour la Marine. Louis Jacquinot préconise certes une épuration sans faiblesse, mais respectueuse de l'unité et l'efficacité du corps. Il la souhaite à la fois conforme aux intérêts de la justice, mais aussi à la pérennité de l'institution<sup>112</sup>. Sur trente et un officiers généraux en service en métropole avant la Libération, aucun n'a repris du service et vingt ont été définitivement rayés des cadres actifs, dont huit par révocation sans pension et douze par retraite d'office ou passage dans la 2<sup>e</sup> section<sup>113</sup>.

« Je voudrais refaire l'unité de ce grand corps », notera Vincent Auriol, le 18 avril 1947, après avoir longuement discuté avec les officiers du *Richelieu* sur lequel il a embarqué<sup>114</sup>. La formule vaut également pour Jacquinot qui déclare à l'Assemblée consultative : « Poursuivre ceux qui ont failli, mais rassembler et exalter les autres, telles est la tâche que je me suis assignée »<sup>115</sup>. Quand il quitte la rue Royale, fin octobre 1947, il peut estimer avoir atteint son objectif. De fait, début 1948, le vice-amiral Sablé n'hésite pas à écrire au nouveau ministre : « Non seulement l'épuration est terminée, mais la reconstruction, du point de vue du personnel, l'est également. [...] L'union a été refaite dans le corps des officiers de Marine »<sup>116</sup>. Celle-ci reste plus formelle que réelle. Mais à ne s'en tenir qu'à l'aspect administratif, il faut souligner l'ampleur de

108 SHD-MV, TTA 186, rapport n° 1 CAB/O, de Louis Jacquinot au président du GPRF, 5 septembre 1944 ; complété par SHD-MV, TTA 186, rapport n° A 12 CAB/O de Louis Jacquinot au président du GPRF, 9 septembre 1944.

109 SHD-MV, TTA 186, rapport n° 12 CAB/O, de Louis Jacquinot au président du GPRF, 5 septembre 1944.

110 SHD-MV, TTA 186, lettre n° A 13 CAB/O, de Louis Jacquinot au ministre de l'Intérieur, 9 septembre 1944.

111 Jean-Baptiste Bruneau, « L'assainissement du "Grand Corps" : les ambiguïtés de l'épuration des officiers de marine au lendemain de la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 128-129.

112 SHD-MV, 3BB8 CE 1, note « au sujet de l'épuration » n° C.D 339/E, du vice-amiral Sablé, 12 juillet 1946.

113 SHD-MV, 3BB8 CE 1, note n° C.D. 89/E, signée du VA Sablé, 12 février 1946.

114 Vincent Auriol, *Journal du septennat*, op. cit., p. 192.

115 *Assemblée consultative provisoire. Compte-rendu analytique officiel*, 2<sup>e</sup> séance du vendredi 30 mars 1945, intervention de Louis Jacquinot.

116 SHD-MV, III BB 8 DDA, note pour M. le Secrétaire d'État aux Forces armées, chargé de la Marine, 7 janvier 1948, citée par Laurent Roblin, *La Reconstitution organique et technique des forces aéro-maritimes françaises (1945-1952)*, mémoire de recherche, sous la direction de Philippe Masson, SHM, Vincennes, 1984, p. 37.

l'effort réalisé sous la houlette de Louis Jacquinot. De l'été 1940 à l'été 1944, des milliers d'officiers avaient servi sous des autorités différentes, qui avaient chacune accordé avancement et promotions. C'est dire l'importance du travail d'épuration et de reclassement qui était à mener pour amalgamer des parcours aussi divers. Or, comme le constate le vice-amiral Sablé, désormais « la Marine a un annuaire cohérent et chacun sait la place qu'il y occupe »<sup>117</sup>.

#### Communiquer pour réhabiliter

« Savoir faire », mais aussi « faire savoir » : le célèbre diptyque du général de Lattre convient parfaitement à Louis Jacquinot, qui semble avoir été très attentif à cette dimension de son action ministérielle. Après les années tragiques qui, exception faite de la minorité FNFL, ont vu la Marine cesser le combat contre les forces de l'Axe pour affronter régulièrement les Anglo-gaullistes, puis les Anglo-Américains, après les années de « marée bleue », qui ont laissé penser que la Marine se complaisait davantage dans les jeux de politique intérieure que dans la lutte, il faut tourner la page et affirmer sans cesse le retour de la Marine au combat. Cette insistance doit contribuer à redonner son unité à l'institution, en mettant l'accent sur ce qui rassemble ceux qui, hier, s'opposaient. Au-delà, elle permet de réhabiliter la Marine aux yeux de la collectivité nationale<sup>118</sup>. La réussite de cette politique volontariste de communication constitue ainsi le complément indispensable de l'entreprise de réunification et d'épuration.

Le retour solennel de la flotte à Toulon, le 13 septembre 1944, que préside le ministre, illustre parfaitement cette ambition<sup>119</sup>. Afin d'exorciser le sabotage, tous les croiseurs disponibles pénètrent dans la rade, où gisent encore des dizaines d'épaves, pendant que les bâtiments légers mouillent en face du Mourillon. Les compagnies de débarquement sont ensuite mises à terre et défilent, comme avant guerre, dans les rues de la ville, parsemées de ruines. Les bâtiments arborent au sommet de leur mât la traditionnelle flamme de guerre, longue d'un mètre supplémentaire pour chaque mois passé en campagne. Ainsi le navire amiral, le croiseur *Georges Leygues*, parti de Toulon le 9 septembre 1940, arbore une flamme de près de 50 mètres de long... Spectaculairement mise en

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> Les débats parlementaires témoignent de la nécessité de ce travail de réhabilitation de l'image de la Marine à la Libération : Gaëlle Knipper, *L'image de la Marine sous la IV<sup>e</sup> République. Perception de la Marine dans les milieux parlementaires et gouvernementaux (1945-1958)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Robert Frank, en collaboration avec Philippe Vial, Paris I, 1998, p. 42-43 et p. 45-48.

<sup>119</sup> Maurice Amman, *Mémoires*, exemplaire dactylographié, non paginé, conservé par la bibliothèque du SHD (LG 343).

scène, la fiction d'un engagement au combat continu est ainsi officiellement établie. Embarqué ce jour-là, Roger Chapelet, le peintre officiel de la Marine, en donnera une représentation magnifiée<sup>120</sup>.

Par la suite, Louis Jacquinot fait organiser au Musée de la Marine, tout juste installé au Palais de Chaillot, une exposition intitulée : « La Marine au combat ». Il lui attache une très grande importance car elle doit montrer au pays l'effort de guerre de l'institution<sup>121</sup>. Dès l'entrée, une citation du ministre placée en exergue sur le premier panneau affiche la couleur : « La Marine se bat et elle se bat bien »<sup>122</sup>. L'examen de l'ensemble du parcours révèle que cette Marine qui combat, après l'expédition de Norvège et l'évacuation de Dunkerque, est exclusivement celle des FNFL. Tous les événements dont la mémoire est ambiguë, comme Mers el-Kébir et Dakar, ou l'existence même d'une Marine à Vichy, sont soigneusement écartés, sauf quand il s'agit de la fusion, alors présentée comme la restauration de l'unité de l'institution. Dans la construction de cette image d'une Marine combattante, une place non négligeable est accordée aux marins dans la Résistance intérieure. Enfin, pour rappeler que la guerre n'est pas terminée, un panneau indique que des navires se préparent à aller combattre en Extrême-Orient et à libérer l'Indochine. L'opération est un succès : plus de 100 000 visiteurs<sup>123</sup> visitent l'exposition à Paris, avant qu'elle n'entame un tour de France<sup>124</sup>.

Parallèlement, dans la continuité de ce qu'il avait initié à Alger, Louis Jacquinot multiplie les visites sur le terrain<sup>125</sup>, souvent médiatisées. En juillet, il se rend ainsi sur le front italien, puis à Cherbourg, premier port de guerre métropolitain à avoir été libéré<sup>126</sup>. Par la suite, il accorde une attention particulière au régiment blindé des fusiliers marins, qu'il inspecte à deux reprises, en septembre 1944

120 Musée national de la Marine (désormais MnM), 11 OA 182.

121 SHD-MV, TTA 187, circulaire n° A 25 CAB/S.E, signée du ministre de la Marine, 3 novembre 1944.

122 MnM, bibliothèque, R.1372, « La Marine au combat, 1945 ».

123 SHD-MV, bordereau de versement 2011 ZF 12, lettre n° 1077 M/CM de Jacques Gavini à Rémy Roure, 22 novembre 1952.

124 SHD-MV, TTA 190, note n°13 CAB/INF, du CF Latourette au Directeur du Personnel militaire, 16 février 1945.

125 Comme en témoignent les comptes-rendus d'activité publiés par l'état-major de la Marine, d'abord mensuels (MM/EMG, CRM 1943-1945, *op. cit.*), puis bimestriels (Collection des comptes rendus d'activités de la Marine pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 1945 et le 1<sup>er</sup> janvier 1947, désormais MM/EMG, CCRAM 1945-1947), et enfin trimestriels (Collection des comptes rendus d'activités de la Marine pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et le 1<sup>er</sup> janvier 1949, MM/EMG, CCRAM 1947-1949).

126 « M. Louis Jacquinot, commissaire à la Marine, visite Cherbourg, premier grand port militaire français libéré », *Presse cherbourgeoise*, 25 (31 juillet 1944) : <<http://windrush.perso.neuf.fr/ministre.html>> [consulté le 8 septembre 2011].



dans les Vosges, puis en avril 1945 devant la poche de Royan<sup>127</sup>. Intégrée au sein de la 2<sup>e</sup> DB de Leclerc, cette unité participe à l'ensemble de ses campagnes, de la Normandie à Berchtesgaden. Ses résultats exceptionnels, comme la présence en ses rangs de l'enseigne de vaisseau Philippe de Gaulle, en font un vecteur de communication idéal<sup>128</sup>.

Lors du second passage de Louis Jacquinot rue Royale, son action en la matière ne faiblit pas. Elle se nourrit des nouvelles missions assumées par la Marine dans le cadre de la reconstruction. Au cours de l'été 1947 par exemple, elle apporte un soutien multiforme au rassemblement mondial du mouvement scout, organisé pour la première fois en France<sup>129</sup>. Plus de 30 000 jeunes doivent édifier un camp dans une boucle de la Seine, à Moisson<sup>130</sup>. Avec deux de ses croiseurs, la Marine transporte les scouts venus d'Afrique du Nord vers la métropole. Elle prête du matériel flottant, organise la visite de la base de Cherbourg et fait même escorter par un chasseur les éclaireurs traversant la Manche à la nage. Le ministre en personne vient, le 12 août, inaugurer la réplique du *Pourquoi pas ?*, le célèbre trois-mâts du commandant Charcot, réalisé par les scouts venus de Lorraine<sup>131</sup>.

Cette volonté de valoriser l'action de la Marine, l'attachement sincère du ministre à l'institution, ne l'empêchent pas de demeurer un républicain vigilant. On l'a vu sur le dossier de l'épuration. Son attitude n'est pas différente quand, au printemps 1947, sont abordés les problèmes d'organisation de la défense nationale. Ainsi lorsque le Conseil supérieur de la Marine débat du rôle des attachés navals, Jacquinot « insiste longuement et vigoureusement sur les inconvénients du renseignement politique de source militaire »<sup>132</sup>. De même, quand est discutée, toujours dans cette instance, la composition du Conseil

127 Ces deux inspections ont fait l'objet de reportages photographiques aujourd'hui consultables sur le site de l'ECPAD : « Le RBFM de la 2<sup>e</sup> DB dans les Vosges » : <[www.ecpad.fr/le-rbfm-de-la-2e-db-dans-les-vosges](http://www.ecpad.fr/le-rbfm-de-la-2e-db-dans-les-vosges)> ; « Front de l'Atlantique : inspection du front de la poche de Royan et prise de la ville » ; <[www.ecpad.fr/front-de-latlantique-inspection-du-front-de-la-poche-de-royan-et-prise-de-la-ville](http://www.ecpad.fr/front-de-latlantique-inspection-du-front-de-la-poche-de-royan-et-prise-de-la-ville)> [tous deux consultés le 08 septembre 2011].

128 À l'issue de la guerre, le RBFM n'avait perdu que 10 chars, mais en avait détruit 70 chez l'ennemi, ainsi que 82 canons. Louis Jacquinot aurait d'ailleurs confié en 1945, au chef de corps, le capitaine de vaisseau Maggiar : « Sans l'exemple de votre régiment, je n'aurais pas obtenu de crédits pour la Marine à l'Assemblée nationale ». Contre-amiral Raymond Maggiar, *Historique du RBFM*, 1995, consultable en ligne sur <[bernard.hesnard.free.fr/PaulBernard/PB\\_RBFM9.html](http://bernard.hesnard.free.fr/PaulBernard/PB_RBFM9.html)> [consulté le 8 septembre 2011].

129 SHD-MV, 3BB2 4/79, EMGM/4, « concours apporté par la Marine nationale aux autres départements ministériels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1947 », 30 septembre 1947.

130 Daniel Petit, « Le Pourquoi pas ?, l'incroyable bateau des Lorrains », <[www.honneur-au-scoutisme.com/monde/jamsmond/jam1947/LePourquoiipas/LePourquoiPas.htm](http://www.honneur-au-scoutisme.com/monde/jamsmond/jam1947/LePourquoiipas/LePourquoiPas.htm)> [consulté le 8 septembre 2011].

131 *Ibid.*

132 SHD-MV, 3BB8 CSM 2, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 28 mars 1947.

supérieur de la Défense nationale, le ministre souligne que les politiques doivent y conserver une place prépondérante : *cedant arma togae*<sup>133</sup>. L'action politique de Louis Jacquinot à la tête de la Marine reste fondamentalement marquée par la réaffirmation de ce principe. « Affable et compréhensif envers les officiers subalternes et supérieurs, il se méfiait des amiraux et n'hésiterait pas à les traiter sans ménagement », se souviendra le capitaine de vaisseau Ballande, qui l'a connu à Alger<sup>134</sup>. Après la confusion du pouvoir politique et de l'autorité militaire qui avait caractérisé Vichy, le retour à la tradition républicaine ne pouvait être que la première des priorités. Le retour de la Marine au combat constitue la seconde.

## D'UN RÉARMEMENT RÉUSSI À UNE RECONSTRUCTION DIFFÉRÉE

### Réarmer et combattre

Ce bilan en demi-teinte peut être étendu au reste de l'activité ministérielle de Louis Jacquinot. La guerre représente la préoccupation primordiale du ministre quand il prend la tête de la Marine. Un an après le sabordage, le défi n'est pas mince. Le 27 novembre 1942, ce ne sont pas moins de 225 000 tonnes qui ont été mises hors de combat, s'ajoutant aux pertes sévères infligées par les forces alliées, au début du mois, lors du débarquement en Afrique du Nord et en juillet 1940, à Mers el-Kébir<sup>135</sup>. Après la campagne de France, après les affrontements fratricides des années qui suivirent, le tragique mois de novembre 1942 achève de saigner la Marine française. Cette dernière n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était lors de la déclaration de guerre : elle a perdu près de 65 % de son tonnage depuis le début des hostilités. L'écart avec les autres puissances navales s'est creusé d'une manière irrémédiable. Désormais, les États-Unis possèdent une flotte quatorze fois plus importante que celle de la France et celle du Royaume-Uni lui est huit fois supérieure. Plus inquiétant encore dans la perspective de l'après-guerre, la *Regia Marina* – qui a rejoint le camp allié à la suite de l'armistice de Cassibile – détient également un tonnage légèrement supérieur à la Marine nationale<sup>136</sup>. Enfin, une partie importante des bâtiments est obsolète : en juin 1946, à peine 55 % des unités sont considérés comme modernes<sup>137</sup>.

133 SHD-MV, 3BB8 CSM 2, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 10 avril 1947.

134 Henri Ballande, *De l'amirauté à Bikini*, op. cit., p. 216.

135 SHD-MV, TTA 224, note très secrète n° 34 EMG/3, signée du CA Sol, 18 janvier 1945.

136 AN, 3 AG4 33, procès-verbal du Comité de Défense nationale, 19 janvier 1945.

137 SHD-MV, 3BB2 SEC 114, note non numérotée et non signée « Historique du tonnage de la Marine militaire de 1939 à 1946 ».

Seul le recours aux Alliés peut permettre la renaissance de l'outil naval. Cependant, lorsque Louis Jacquinot prend la tête de la Marine, à l'automne 1943, les négociations sont au point mort avec Londres et très ralenties avec Washington<sup>138</sup>. Afin de justifier auprès des Américains l'effort de réarmement important demandé, Louis Jacquinot et le chef d'état-major général de la Marine, le contre-amiral Lemonnier s'efforcent d'envoyer le maximum d'unités au combat. Cette stratégie n'est pas sans effets : cinq mois après sa nomination, l'état-major de la Marine peut se féliciter d'avoir par exemple obtenu seize bâtiments d'escorte neufs et une flottille de quinze hydravions de reconnaissance *Catalina*<sup>139</sup>. D'ailleurs, la reconstitution d'une aéronautique navale est probablement le plus beau succès obtenu par la mission navale de Washington que dirige le vice-amiral Fénard<sup>140</sup>. Le constat qui préside à l'effort de redressement que va entreprendre Jacquinot est clair : « Actuellement, nous avons des navires mais nous n'avons pas de flotte, dans ce sens que nos bâtiments ne disposent plus de bases suffisamment approvisionnées et convenablement outillées, et surtout dans ce sens que nous n'avons plus le corps de bataille qui est l'ossature vitale de toute flotte »<sup>141</sup>.

En outre, la guerre dans le Pacifique a démontré toute l'efficacité du porte-avions, devenu désormais le *capital ship* des flottes, mais dont les Américains refusent de céder quelques exemplaires à la France.

En dépit de ce double frein, effondrement du potentiel naval français, caractère indispensable, mais limité, de l'assistance alliée, la Marine participe activement à la dernière phase de la guerre sous l'impulsion de Louis Jacquinot. Entre novembre 1943 et mai 1945, elle intervient essentiellement en Méditerranée, spécialement lors du débarquement de Provence en août 1944. Contrairement à ce qui s'était passé en juin, devant les plages de Normandie, son apport n'est pas symbolique. Les bâtiments de la Royale représentent cette fois 20 % du tonnage et un tiers des bâtiments d'appui feu<sup>142</sup>. Durant les opérations de libération du territoire métropolitain, les fusiliers marins jouent un rôle remarqué dans le cadre des « formations de la marine aux armées », que ce soit comme fantassins, cavaliers ou canonniers<sup>143</sup>.

<sup>138</sup> AN, 3 AG1 338, étude sur le réarmement naval, 15 septembre 1943.

<sup>139</sup> AN, 3 AG1 333, rapport n° 36 EMG/SE, non signé, 3 avril 1944.

<sup>140</sup> Alexandre Sheldon-Duplaix, « La mission navale française à Washington et la renaissance de la Marine (3 janvier 1943-1er janvier 1946) », *Relations internationales*, n° 108, 2001, p. 503-523.

<sup>141</sup> AN, 3 AG1 338, note n° 2 EMG/SE du commissaire à la Marine au général président du Comité de Défense nationale, 7 janvier 1944.

<sup>142</sup> Philippe Masson, « Le réarmement de la Marine française, 1943-1945 », dans André Martel (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. IV, de 1940 à nos jours, Paris, PUF, 1994, p. 194.

<sup>143</sup> Cf. par exemple, MM/EMG, *CRM 1943-1945*, p. 444-447, pour le mois d'avril 1945.

L'arrêt des hostilités en Europe, début mai 1945, marque une rupture<sup>144</sup>. L'heure est désormais à la démobilisation. Si la Marine continue de bénéficier d'un soutien matériel britannique, celui venu des États-Unis prend rapidement fin pour l'essentiel<sup>145</sup>. Surtout, après avoir géré l'expansion des effectifs, le ministre doit procéder à leur déflation accélérée. Alors qu'ils étaient seulement de 30 000 au lendemain du débarquement de Normandie<sup>146</sup> (à une époque où subsiste toujours une marine fidèle à Vichy), ils ont triplé un an plus tard<sup>147</sup>. Mais ils ne sont plus que de 72 000 fin 1945, quand Louis Jacquinot quitte la rue Royale<sup>148</sup>... Signe de ce retour à la normalité, le ministre peut désormais de nouveau réunir le Conseil supérieur de la Marine<sup>149</sup>. La guerre n'est pas finie pour autant : la poursuite des hostilités contre le Japon jusqu'en août, les besoins de la reconquête de l'Indochine par la suite, interdisent un retour complet au temps de paix. Durant le second semestre 1945, Louis Jacquinot doit apprendre à gérer cette situation schizophrénique. Avec des ressources de plus en plus sévèrement contingentées, il doit faire de nécessité vertu. La contribution de la Marine à l'effort de reconstruction en est l'occasion.

#### Au service de la collectivité nationale

Dès son retour en métropole, la Marine a en effet apporté une construction significative à la reconstruction, qui a pris toute sa dimension à partir de la mi-1945<sup>150</sup>. Le déblaiement des ports a constitué la première urgence avec le

<sup>144</sup> Pour une vision d'ensemble des enjeux qui constituent la trame de l'action de Louis Jacquinot à l'issue de la guerre, cf. Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française sous la Quatrième République (1945-1956)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Robert Frank, Université Panthéon-Sorbonne, 2006, 593 p. Ce travail a prolongé l'effort initié par Philippe Quérel dans le cadre de sa thèse, publiée sous le titre : *Vers une marine atomique. La marine française (1945-1958)*, Bruxelles/Paris, Bruylant/LGDJ, 1997, 457 p.

<sup>145</sup> Philippe Vial, « De la nécessité de l'aide, des inconvénients de la dépendance : le réarmement de la Marine sous la IV<sup>e</sup> République », *Revue historique des Armées*, 2, 1999, p. 20 ; Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française*, op. cit., p. 36.

<sup>146</sup> C'est le chiffre donné par le commissaire à la Marine : « M. Louis Jacquinot, commissaire à la Marine, visite Cherbourg... », *Presse cherbourgeoise*, 25, 31 juillet 1944, art. cit.

<sup>147</sup> Avant le lancement de la démobilisation, le 5 juin 1945, les effectifs de la Marine s'élèvent à 93 000 hommes : MM/EMG, *CCRAM 1945-1947*, p. 188.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 104-105.

<sup>149</sup> Refondé par le « décret n°45-299 du 13 février 1945 portant organisation du Conseil supérieur de la Marine » (*JORF*, 14 février 1945, p. 544), il tient sa réunion inaugurale le 12 juin 1945 : SHD-MV, 3BB8 CSM 1, « note pour MM. les officiers généraux membres du Conseil supérieur de la Marine », 8 juin 1945.

<sup>150</sup> Philippe Vial et Arnaud Balvay « Les administrations militaires et la reconstruction civile : l'exemple de la Marine nationale », dans Dominique Barjot, Rémi Baudouin et Danièle Voldman (dir.), *Les Reconstructions en Europe, 1945-1949*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 117-126.

dragage des mines. Si la première tâche a été achevée dès la fin 1946, avec 2 700 épaves relevées, il faut attendre encore un an pour que le nettoyage des eaux côtières soit achevé. Pendant toute l'année 1947, ce sont près de 10 % des effectifs de la Marine qui sont employés à cette tâche ingrate et dangereuse. À l'automne, quand Louis Jacquinot s'en va, le programme fixé est achevé. En trois ans, dans le cadre d'une coopération internationale inédite, ce sont 5 500 mines qui ont été détruites, permettant la réouverture à la pêche et à la navigation de l'essentiel des littoraux français<sup>151</sup>.

Le deuxième mandat de Louis Jacquinot à la tête de la Marine marque donc la fin d'une époque, et le constat vaut pour l'aide aux transports, avec une chronologie néanmoins différente<sup>152</sup>. Depuis la Libération, la Marine est sans cesse sollicitée et accueille sur ses bâtiments les frets et les passagers les plus divers. Avec un tonnage réduit au tiers de ce qu'il était en 1939, la flotte marchande n'a en effet plus la capacité de répondre seule à la demande. Ainsi, fin 1945, ce sont des bâtiments de guerre - des chasseurs de mines aux croiseurs ou aux porte-avions ! - qui assurent la quasi-totalité des liaisons entre la Corse et la métropole. Mais, début 1947, la Marine n'a plus les moyens de continuer à assumer ce type de mission de service public. La brutale aggravation de la situation en Indochine exige le renforcement des moyens qui y sont déployés, alors même que la déréquisition des bâtiments de commerce prive la flotte d'une part importante de ses capacités de transport. Aussi les demandes de concours sont désormais refusées, sauf cas exceptionnel.

Inversement, la reconversion partielle des chantiers et arsenaux prend son essor en 1947<sup>153</sup>. Décidée l'année précédente par le ministre de l'Armement pour éviter la mise au chômage technique d'une bonne partie des 50 000 ouvriers des chantiers et arsenaux, elle s'exerce principalement au profit de la flotte de commerce. Signe de l'intérêt que la rue Royale porte à cette opération, le ministre et le chef d'état-major général de la Marine font le déplacement à Brest, le 21 février 1947, pour assister au lancement du cargo *Penlan*<sup>154</sup>. La reconversion des ACM est du « pain bénit » pour valoriser l'image de la Marine... Cette année-là, ses responsables poussent d'ailleurs la logique de l'entreprise jusqu'au bout en confiant à certains arsenaux des tâches qui n'ont plus rien à voir avec

151 Ludovic Chevutski, « Dans l'ombre de la libération. Le dragage des mines sous-marines le long des côtes françaises, septembre 1944-mars 1948 », *Revue historique des Armées*, 2, 1995, p. 88-104. Synthèse dans Philippe Vial, « La Marine, un concentré de contradictions nationales », art. cit., p. 270-273.

152 Philippe Vial et Arnaud Balvay, « Les administrations militaires », art. cit.

153 Frédéric Marquié, « La reconversion des chantiers et des arsenaux de la marine (1946-1953) », *Revue historique des Armées*, 3, 2000, p. 112-127.

154 MM/EMG, *CCRAM 1945-1947*, p. 5.

leur vocation initiale. À Brest et à Toulon, on se met à construire des wagons tombereaux pour la SNCF, à Guéigny des pièces de machines agricoles... La reconversion des chantiers et arsenaux a de beaux jours devant elle.

#### Reconstruire l'outil naval : l'impasse

Après une année 1946 placée sous le sceau de l'austérité, 1947 ne voit en effet aucune amélioration<sup>155</sup>. Au contraire, dès le mois de juin, le principe de nouvelles coupes budgétaires est acquis. Compte tenu de la gravité de la crise financière, le président du Conseil propose de nommer une commission spéciale avec pleins pouvoirs pour décider des économies nécessaires. Cette perspective, on l'a vu, suscite l'hostilité de Louis Jacquinot, qui entend rester maître chez lui. Mais son opposition va plus loin. Se posant en défenseur de l'armée dans son ensemble, il souligne qu'on « ne peut la réorganiser à l'heure présente, alors qu'elle se bat, qu'elle risque de crouler ». Et de donner « un avertissement solennel au Conseil contre les mesures qui pourraient être prises à ce sujet »<sup>156</sup>. Elles sont pourtant avalisées un mois plus tard, malgré les protestations réitérées du ministre de la Marine et de ses collègues<sup>157</sup>.

Début octobre, la crise financière s'étant de nouveau aggravée, Paul Ramadier décrète la suspension immédiate de toutes les dépenses d'investissement. Une fois encore, Jacquinot prend la tête de la contestation au Conseil des ministres et, le 8, on l'a dit, un violent incident l'oppose au président du Conseil<sup>158</sup>. Ce coup d'éclat n'empêche pas le budget de la Marine de prendre de plein fouet les nouvelles restrictions. Tous les programmes qui avaient fini par être autorisés, deux mois auparavant, sont interrompus. Seuls les navires en achèvement, comme le cuirassé *Jean Bart*, sont finalement épargnés<sup>159</sup>. En 1947, l'indispensable renouvellement de la flotte n'est une nouvelle fois, pas assuré. L'achèvement de bâtiments retrouvés sur cales à la Libération et la cession de navires étrangers, en l'occurrence ex-allemands, permettent de limiter les dégâts<sup>160</sup>. Mais comme le soulignent à l'envi les chefs de la Marine, il ne s'agit que de palliatifs.

Les ambitieux projets élaborés au printemps 1945, que le Conseil supérieur de la Marine avait validés en juin-juillet, lors de ses premières séances, ont

155 Philippe Vial, « La Marine, un concentré des contradictions nationales », art. cit., p. 273-278.

156 Vincent Auriol, *Journal du septennat*, op. cit., 11 juin 1947, p. 202.

157 *Ibid.*, 10 juillet 1947, p. 252.

158 *Ibid.*, 8 octobre 1947, p. 351 et 1364-1366.

159 MM/EMG, op. cit., p. 83-84 et 126.

160 *Ibid.*, p. 123.

fait long feu<sup>161</sup>. La création d'une aéronavale moderne est bridée, alors qu'elle constitue désormais un impératif catégorique<sup>162</sup>. En dépit de l'engagement personnel du ministre à l'été 1947, le lancement de la construction d'un porte-avions est finalement ajourné<sup>163</sup>. Il faudra attendre le printemps 1948 pour que la préparation d'un statut naval soit de nouveau envisagée et plusieurs années encore avant qu'un projet ne soit définitivement arrêté<sup>164</sup>. De ce point de vue, Louis Jacquinot n'est ni Leygues, ni Colbert... Le deuxième passage du Meusien rue Royale est ainsi marqué du sceau de l'impuissance en ce qui constitue pourtant la raison d'être de tout ministre de la Marine, spécialement dans une période de mutations technologiques et doctrinales : le renouvellement de la flotte. À sa décharge, les difficultés qu'il doit affronter sont exceptionnelles. Dans leur gravité, les obstacles financiers se doublent d'autres impossibilités.

126

« Quel que soit le souci d'assurer l'avenir par une prévision à longue échéance, il n'est pas possible d'établir actuellement un statut naval », avertit le vice-amiral Lemonnier fin novembre 1947<sup>165</sup>. « Un tel statut exige, en effet, d'une part que la situation internationale se soit stabilisée, d'autre part que les doctrines sur le matériel naval se soient stabilisées. Ces deux conditions ne sont pas remplies actuellement ». Par ailleurs, la Marine ne possède pas les moyens techniques de son renouvellement, car la ruine de ses bases a également été celle de ses bureaux d'étude. « Nous ne disposons pour rajeunir notre matériel que d'arsenaux convalescents, souligne le chef d'état-major, dont le potentiel n'est encore que le tiers de celui d'avant-guerre et qui devront pendant longtemps encore, consacrer une grande partie de leurs possibilités au bénéfice de l'économie civile »<sup>166</sup>.

161 Ils s'inscrivent en particulier dans le cadre de la décision prise le 4 juin 1945 par le Comité de Défense nationale « de définir par ordonnances les forces nécessaires à la France pour la période 1945-1946 ». Le Conseil supérieur de la Marine y consacre sa séance inaugurale le 12 juin, ainsi que celle du 20 (SHD-MV, 3BB8 CSM 1, Lettre du ministre de la Marine au président du GPRF (Comité de Défense nationale), 28 juin 1945). Analyse chez Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française, op. cit.*, p. 34-43 de leur adoption à la mi 1945, puis de leur mise en sommeil à l'automne.

162 La question est au cœur des débats du Conseil supérieur durant toute l'année 1945 : SHD-MV, 3BB8 CSM 3, Note. « Activité du Conseil supérieur de la Marine au cours des années 1945-1946 », 31 décembre 1946.

163 Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française, op. cit.*, p. 65-69.

164 SHD-MV, 3BB8 CSM 3, séance du 24 mars 1948 du Conseil supérieur de la Marine.

165 SHD-MV, 3BB8 CSM 3, vice-amiral Lemonnier, Rapport au CSM. Objet : renouvellement de la flotte française, 26 novembre 1947. Voir aussi, dans la même veine, Secrétariat permanent du CSM, Note d'information. Objet : éléments d'une Marine future, novembre 1947.

166 André Lemonnier (vice-amiral), « Les problèmes de la Marine française », *La Revue maritime*, 10, 1947, p. 153.

Le constat d'impuissance est le même en ce qui concerne les bases<sup>167</sup>. La fin du conflit avait pourtant été marquée par une prise de conscience nouvelle de leur importance, que Louis Jacquinot avait accompagnée. Pour la première fois de son histoire, la Marine avait cherché à penser une politique globale des bases, s'affranchissant de la distinction traditionnelle entre la métropole et l'outre-mer. Début juillet 1945, le Conseil supérieur de la Marine avait consacré l'une de ses premières réunions d'après-guerre à l'examen du rapport fondateur établi par son vice-président, le vice-amiral Thierry d'Argenlieu, dont les ambitieuses conclusions avaient été adoptées pour l'essentiel. Début 1946, une grande enquête était lancée pour dresser un état exhaustif des sites et de leurs potentialités. Elle allait permettre l'élaboration pour chacun d'eux de plans de masse exhaustifs. Mais début 1947, quand Louis Jacquinot retrouve le fauteuil de Colbert, il n'est plus question, depuis quelques mois déjà, que d'achever le déblaiement et de se limiter à de simples mesures conservatoires. Après un premier semestre de quasi-immobilité, le décret du 9 octobre suspend l'exécution des quelques travaux nouveaux qui avaient fini par être accordés à la mi-août<sup>168</sup>.

#### Une Marine toujours au combat, mais sans ennemi majeur désormais

Cette série d'impasses ne manque pas d'être inquiétante, à l'heure où la Marine continue de consommer son potentiel dans les missions outre-mer<sup>169</sup>. Au second semestre 1945, les derniers mois de Louis Jacquinot à la tête de la Marine avaient été marqués par un effort considérable pour permettre le retour de la France en Indochine<sup>170</sup>. La flotte avait été largement mobilisée pour permettre la reconquête du Sud, sans parler de la participation importante des fusiliers marins aux opérations à terre. Quand il retrouve le ministère, début 1947, les espoirs de règlement pacifique viennent de s'envoler. La Marine s'installe dans la guerre et l'heure est à l'envoi de renforts en urgence.

167 Benoît Rossignol et Roland Le Borgn'r, « Reconstruction, restructuration et modernisation : la Marine et ses bases à l'heure du second après-guerre (1944-1949) », *Revue historique des Armées*, 3, 2000, p. 98-111 ; Philippe Vial, « Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 », dans Comité pour l'histoire de l'Armement et Service historique de la Marine (dir.), *Les Bases et arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, coordination scientifique d'Anne Rasmussen et Philippe Vial, Lavauzelle, 2002, p. 225-312.

168 Bilan complet dans MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 218.

169 Philippe Vial, « La Marine, un concentré des contradictions nationales », art. cit., p. 287-290.

170 MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 61-62. Jean-Benoît Cérino, « Marine tient Empire : l'engagement naval en Indochine (1945-1946) », *Revue historique des Armées*, 3, 1996, p. 94-97.



À l'été, l'état-major peut estimer qu'un tiers des bâtiments est désormais déployé en Extrême-Orient<sup>171</sup>. Une contrainte d'autant plus lourde que pour deux hommes présents sur zone, il faut en prévoir trois au plan d'armement compte tenu de la durée des relèves. Par ailleurs, comme le rappelle, à la mi-1947, le rapport trimestriel d'activité, « les possibilités limitées de l'arsenal de Saïgon conduisent à faire effectuer en France les grands carénages de toutes les unités des Forces navales d'Extrême-Orient »<sup>172</sup>. Début 1948, le constat est sans appel : « l'entretien des unités en Indochine est en définitive deux à trois fois plus onéreux qu'en France »<sup>173</sup>. L'année 1947 est donc marquée par une aggravation indéniable du fardeau de la guerre, en regard duquel les besoins nouveaux nés de la répression de l'insurrection malgache ne pèsent finalement qu'assez peu<sup>174</sup>.

128

Cet engagement de grande ampleur en Asie du Sud-Est n'est pas sans servir la Marine. En premier lieu, parce qu'il lui donne l'occasion de s'approprier une partie des nouvelles formes de combat développées par les marines anglo-saxonnes durant le second conflit mondial. À partir de 1947, la Marine a ainsi l'occasion de mener seule des opérations combinées modernes<sup>175</sup>. De même, l'aviation embarquée est engagée pour la première fois en contexte opérationnel<sup>176</sup>. Par ailleurs, la Marine doit s'adapter à un nouveau type de conflit, largement déterminé par la composante amphibie du milieu naturel<sup>177</sup>. La création des divisions navales d'assaut, courant 1947, les fameuses « dinassauts », va en rester le symbole<sup>178</sup>.

Combiné aux besoins spécifiques nés des opérations de dragage en métropole, ceux du théâtre indochinois permettent de desserrer l'étau des contraintes budgétaires en matière d'effectifs. Fin 1945, au lendemain du départ de Louis Jacquinot, ils étaient encore de plus de 70 000 hommes<sup>179</sup>. Or, début 1946, ils sont fixés à 45 000 hommes seulement<sup>180</sup>. Un chiffre immédiatement reconnu comme insuffisant : des suppléments sont donc accordés à titre temporaire, qui

---

171 MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 81.

172 *Ibid.*, p. 39.

173 *Ibid.*, p. 60-62 et p. 122.

174 Philippe Vial, « La Marine, un concentré des contradictions nationales », *op. cit.*, p. 288. Analyse détaillée du fardeau indochinois chez Bernard Estival, *La Marine française dans la guerre d'Indochine*, Nantes, Marines Édition, 1998, p. 78-139.

175 MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 59.

176 *Ibid.*, p. 7.

177 Jean-Benoît Cérimo, « Marine tient Empire », art. cit., p. 103-105. Louis Durteste, « La Marine en Indochine, 1940-47 : anciennes et nouvelles formes de combat », *Revue historique des Armées*, 2, 1998, p. 54-60.

178 MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 86 et p. 121.

179 MM/EMG, *CCRAM 1945-1947*, p. 104-105.

180 *Ibid.*, p. 115.

portent les effectifs autorisés à 56 000 hommes. Sur le total, plus des deux tiers sont justifiés par les nécessités du conflit en Extrême-Orient<sup>181</sup>. Et le temporaire va s'inscrire dans la durée<sup>182</sup>...

La mission impériale ne peut pourtant suffire à justifier la reconstitution d'une marine océanique. Or, dans le contexte d'un après-guerre dominé, pour longtemps, par la toute puissance des flottes amies de l'US Navy et de la Royal Navy, la Marine se cherche un ennemi. Les menaces navales qui structuraient l'horizon stratégique français depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont disparu. La *Kriegsmarine* n'est plus, tout comme la flotte impériale japonaise. Si une marine de guerre italienne subsiste, affaiblie, elle appartient désormais au même camp que la Marine nationale. Quant à la perspective d'un affrontement avec l'URSS, elle n'est pas à l'ordre du jour avant la fin 1947. De toute manière, la puissance militaire soviétique est, pour longtemps, d'abord aéroterrestre... Louis Jacquinot quitte ainsi la rue Royale avant que la Marine ait retrouvé de quoi légitimer ses ambitions océaniques.

De ce fait, durant sa dernière année comme ministre, la place de la Marine dans la défense nationale demeure contestée<sup>183</sup>. Elle est ainsi pratiquement occultée par la grande enquête publiée dans *Le Monde* à l'automne 1947 sur « La réorganisation de notre système militaire »<sup>184</sup>. Cette difficulté à être reconnue se nourrit également de la résurgence des querelles doctrinales avec l'armée de l'Air. Les partisans de l'« air intégral » y dominent qui, au regard des enseignements qu'ils tirent du second conflit mondial, revendiquent avec une ardeur renouvelée le monopole de tout ce qui touche à la dimension aérienne<sup>185</sup>. Dès 1945, ils ont en vain tenté d'obtenir le retour à la situation qui prévalait au début des années trente, quand l'aéronavale avait été limitée à la seule aviation embarquée, celle basée à terre ayant été confiée à l'armée de l'Air<sup>186</sup>. Début 1947, plusieurs membres du Conseil supérieur de la Marine « signalent certaines manœuvres politiques tendant à consacrer les crédits de notre construction neuve (porte-avions) à la construction

181 3 000 hommes pour les fusiliers marins de la Brigade maritime d'Extrême-Orient, 4 200 pour armer les bâtiments participant aux opérations d'Indochine et 3 760 pour ceux effectuant les dragages. *Ibid.*, p. 142-143.

182 Le supplément de 4 200 devait être résorbé avant le 1<sup>er</sup> novembre, si la situation le permettait. Il sera en fait pérennisé en juillet et porté à 5 000 hommes. *Ibid.*, p. 166.

183 Philippe Vial, « La Marine, un concentré des contradictions nationales », art. cit., p. 278-279.

184 J. S., « La réorganisation de notre système militaire », *Le Monde*, 23 octobre-3 novembre 1947.

185 Patrick Facon, *Le Bombardement stratégique*, Monaco, Éditions du Rocher, 1996, p. 221-226.

186 Philippe Quérel, *Vers une marine atomique*, op. cit., p. 65-68.

d'avions »<sup>187</sup>. Traduction de ce problème de positionnement pour la Marine, l'évolution de sa part budgétaire est en chute libre. Alors qu'elle dépassait traditionnellement les 20% avant 1939, elle n'est plus que de 15% dans l'immédiat après-guerre<sup>188</sup>...

### Une Marine institutionnellement menacée

Cette situation ne manque pas d'être inquiétante également au regard de la place institutionnelle de la Marine<sup>189</sup>. Comment peut-elle espérer demeurer un ministère si elle ne retrouve pas son rang ? On l'a vu, la crise de la fonction ministérielle est le symptôme d'une évolution plus profonde qui, depuis le début des années trente, pousse au rapprochement des armées et à la constitution d'un ministère militaire unifié. Au lendemain du départ de Jacquinet, fin 1945, et sans doute pour la première fois, se pose la question de la dévolution de certains organismes de la Marine à cette structure émergente<sup>190</sup>. À l'automne 1946, la décision de fondre les écoles de guerre en un établissement unique est un autre symbole de cette dynamique d'unification<sup>191</sup>.

130

Début 1947, la restauration des ministres d'armée semble marquer un coup d'arrêt. De manière révélatrice, le projet d'unification de l'enseignement militaire supérieur vient d'ailleurs d'être étalé dans le temps<sup>192</sup>. Pour autant, la dynamique demeure. Chacun sait que la marginalisation du ministre de la Défense a un caractère conjoncturel. Et le poste n'a pas été supprimé. Si restreintes que soient les attributions de son ministère, elles empiètent sur celles des départements d'armée. Il gère ainsi « les services communs aux trois armées », soit celui des essences, la direction des poudres, le service cinématographique et la délégation aux forces françaises combattantes de l'intérieur<sup>193</sup>.

Surtout, puisque le pays est désormais doté d'une nouvelle constitution, il est urgent de donner un cadre législatif à l'organisation militaire nationale.

187 SHD-MV, 3BB8 CSM 2, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 5 mars 1947.

188 SHD-MV, 136 GG2 15, Inspection générale de la Marine, *Les Étapes des armements navals français contemporains*, septembre 1970, fascicule deuxième, p. 11.

189 Philippe Vial, « La Marine, un concentré des contradictions nationales », art. cit., p. 279-282.

190 SHD-MV, 3BB8 CSM 1, « procès-verbal de la réunion du Conseil supérieur du 13 décembre 1945 », 28 décembre 1945.

191 Décision du Comité de Défense nationale du 1<sup>er</sup> octobre 1946. Philippe Vial et Jean-Benoît Cérino, « La Marine et le nouveau monde : l'enseignement de l'École de Guerre navale face aux bouleversements du second après-guerre (1945-56) », *Revue historique des Armées*, 1, 1996, p. 107-110.

192 La mesure a été rapportée fin novembre 1946. Philippe Vial, *La Mesure d'une influence*, op. cit., t. III, p. 845.

193 *JORF*, « Décret n°47-564 du 28 mars 1947 fixant la liste des services communs rattachés au ministère de la Défense nationale », 29 mars 1947, p. 2912.

Dans cette perspective, Louis Jacquinot insiste début mars pour que la question « soit mise à l'étude sans délai et soumise à l'examen du Conseil supérieur [de la Marine] »<sup>194</sup>. Un volontarisme qui n'est pas sans raisons. Dès la mi-mars, le chef d'état-major de la Défense nationale propose au président du Conseil de réviser la grande loi du 11 juillet 1938 sur « l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre »<sup>195</sup>. Le début du printemps est ainsi occupé à « élaborer une doctrine d'organisation de la défense nationale » constituant le point de vue de la Marine en la matière, puis à réagir au premier projet de l'État-major de la Défense nationale<sup>196</sup>. Compte tenu de l'ampleur du chantier, celui-ci a en effet décidé de se limiter initialement à la préparation d'une « loi sur l'organisation générale de la défense nationale »<sup>197</sup>.

À l'unisson du Conseil supérieur de la Marine, Louis Jacquinot se refuse à envisager un retour au système bâti par de Gaulle. Dès le départ, il exprime « sa préférence pour l'organisation à trois ministres dans un pays comme la France »<sup>198</sup>. L'existence d'un quatrième larron n'est ainsi acceptée que comme une concession limitée. Car, selon la formule du rapporteur du projet, le vice-amiral Missoffe, approuvée par l'ensemble du Conseil, « s'il y a place pour un ministre de la Défense nationale, *il n'y a pas place pour un ministère* »<sup>199</sup>.

Début mai, le départ des ministres communistes repose néanmoins la question de l'organisation ministérielle. On l'a vu, la solution adoptée trahit rapidement ses limites puisque, dès le 20 juillet, le Comité de Défense nationale examine un projet révolutionnaire d'intégration des armées<sup>200</sup>. La transformation de leurs ministres en simples sous-secrétaires d'État, soumis à l'autorité d'un ministre unique, n'est en effet que la partie émergée de l'iceberg. Les trois états-majors seraient regroupés en un « état-major des forces armées ». Des commandements et des inspections interarmées seraient institués, ainsi que des services communs pour tout ce qui pourrait être mutualisé.

194 SHD-MV, 3BB8 CSM 2, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 5 mars 1947.

195 SHD-MV, 3BB8 CSM 3, lettre du ministre de la Guerre au président du Conseil, 28 mars 1947.

196 SHD-MV, 3BB8 CSM 2, séances du Conseil supérieur des 5 et 28 mars, ainsi que des 8-9 avril 1947.

197 Cinq autres textes sont prévus : loi de transition sur l'organisation générale des armées (comportant définition de leurs missions), loi de transition sur les cadres et effectifs des armées, loi de transition sur le recrutement, loi sur l'économie de guerre, loi sur le régime des personnes et des biens en temps de guerre. SHD-MV, 3BB8 CSM 2, « Note pour MM. les officiers généraux, membres du Conseil supérieur de la Marine », 17 avril 1947.

198 SHD-MV, 3BB8 CSM 3, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 5 mars 1947.

199 Souligné dans le texte. SHD-MV, 3BB8 CSM 2, procès-verbal du Conseil supérieur de la Marine, 28 mars 1947.

200 AN, F<sup>60</sup> 3010, procès-verbal de la séance du 26 juillet 1947, p. 2-3. Cité par Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française, op. cit.*, p. 374.

Bien que le processus soit présenté comme progressif, Jacquinetot « se déclare opposé au principe même de la fusion. Il estime qu'une étroite coordination suffirait pour atteindre le but poursuivi. Il est d'avis que si, à la rigueur, une fusion des états-majors peut être réalisée dans le cadre opérationnel, les ministres militaires devront en tout état de cause rester responsables de l'administration et de la gestion de leurs départements particuliers, et, sur le plan strictement militaire, de la mise en condition des forces relevant de leur armée »<sup>201</sup>.

Cet ambitieux projet ne reçoit pas de réalisation dans l'immédiat, mais la perspective est tracée et elle est loin d'être rassurante pour la Marine. Un mois plus tard, au moment de quitter le service actif, l'amiral Thierry d'Argenlieu, ancien vice-président du Conseil supérieur de la Marine, n'hésite pas à alerter le président de la République à ce sujet<sup>202</sup>. Si l'École de guerre navale est finalement rouverte fin 1947, son enseignement est désormais prolongé par celui d'un Cours supérieur interarmées, dont la création constitue la première étape de l'unification de l'enseignement militaire supérieur<sup>203</sup>. À l'automne 1947, également, la gendarmerie maritime est regroupée avec la Gendarmerie nationale et celle de l'Air<sup>204</sup>. Le résultat ne convainc pas. « Tout le monde, dans les ports, sait qu'il n'en est résulté aucun bien pour le service, ni aucune économie », note le compte-rendu d'activités de la fin de l'année<sup>205</sup>. La crainte de la « fusionnisme », selon l'expression de l'époque, est désormais dans tous les esprits<sup>206</sup>.

De fait, le départ de Louis Jacquinetot débouche sur l'intégration de la Marine dans un ensemble ministériel plus vaste, au sein duquel son autonomie sera graduellement restreinte. Sa suppression en tant que département ministériel, au début de la V<sup>e</sup> République, marquera l'aboutissement de ce processus. À bien des égards, l'institution dont le Lorrain est une dernière fois le ministre, en 1947, est une institution sous pression, menacée dans son existence même. L'action de Louis Jacquinetot s'inscrit dans ce contexte de crise existentielle, crise de son poste comme de l'institution qu'il dirige. La rénovation qu'il a engagée

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> « Il estime dommageable pour le pays la fusion des trois départements Air-Marine-Guerre dans le seul ministère des Armées ». Vincent Auriol, *Journal du septennat, op. cit.*, 20 août, p. 304. Cf. également l'analyse à l'unisson que le chef d'état-major général de la Marine adresse, début octobre, au ministre : Philippe Strub, *La Renaissance de la Marine française, op. cit.*, p. 377-378.

<sup>203</sup> Philippe Vial et Jean-Benoît Cérimo, « La Marine et le nouveau monde », art. cit., p. 11 et 115.

<sup>204</sup> C'est un décret du 18 septembre, pris en application de la loi du 25 juin portant réalisation d'économies, qui a décidé la fusion des trois gendarmeries. MM/EMG, *CCRAM 1947-1949*, p. 85.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>206</sup> Jean Philippon, dit Hilarion, *La Royale et le roi*, Paris, Éditions France-Empire, 1982, p. 22-25.

trouve ainsi une nouvelle limite, qui n'est plus seulement conjoncturelle. Car comment espérer refonder la fonction ministérielle si le ministère est contesté dans son principe même ?

Jean-Baptiste Colbert est entré dans l'histoire pour avoir définitivement fondé la marine de guerre en lui donnant une personnalité ministérielle. Georges Leygues est resté comme le père de la « belle marine » de 1939, quatrième flotte mondiale. De ce point de vue, Louis Jacquinot ne peut rivaliser avec ses deux illustres prédécesseurs. S'il a réussi à refaire de la flotte française un tout cohérent, qui participe honorablement aux combats de la fin du conflit mondial, il échoue à en refaire une grande marine. La crise des finances publiques condamne les ambitieux plans élaborés au printemps 1945.

De la même manière, Louis Jacquinot ne réussit pas à refonder durablement la fonction ministérielle. Si elle est ressuscitée, puis réunifiée avec lui, s'il parvient assez largement à renouer avec l'autonomie d'un Georges Leygues, rien de tout cela ne lui survit. Au contraire, son passage rue Royale précède le déclassement définitif de la fonction, désormais réduite à un simple secrétariat d'État, prélude à sa disparition pure et simple. Après l'expérience Pierre Mendès France, le retour au pouvoir du général de Gaulle porte le coup de grâce<sup>207</sup>. Amorcée au lendemain du premier passage rue Royale de Louis Jacquinot, l'intégration de principe de la Marine dans un ensemble ministériel unifié est entérinée au lendemain du second départ du ministre.

Peut-on encore, dans ces conditions, voir en Louis Jacquinot le « Colbert de la Libération » ? De fait, il ne peut l'être au sens où Georges Leygues l'avait été aux yeux de ses contemporains. À la différence de ses deux aînés, le passage du Meusien à la tête de la Marine constitue pratiquement le point de départ de sa carrière ministérielle, non une consécration. Mais, comme ses illustres prédécesseurs, il a entrepris une œuvre de refondation. Si elle n'a pas eu les moyens financiers pour déboucher sur le plan matériel, elle a posé les bases d'un renouveau qui se concrétisera par la suite. Sur le plan humain, il a réussi à réunifier une institution qui, jamais depuis la Révolution française, n'avait été aussi divisée. Grâce à sa politique, servie par une habile communication, il a réussi à redonner sa place à la Marine au sein de la communauté nationale.

207 Supprimé une première fois dans le cadre de la réorganisation de la défense nationale mise en place par Pierre Mendès France à la veille de sa chute, le secrétaire d'État à la Marine est remplacé en juin 1958 par un simple délégué ministériel, qui est supprimé dans le cadre de la grande réforme du 5 avril 1961.

Confronté à une accumulation de défis qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu à relever, il a naturellement buté sur les obstacles qui limitent la portée de son bilan ministériel. Mais ces circonstances exceptionnelles, qu'il sut souvent dominer à défaut de pouvoir s'en affranchir, permettent à l'inverse de lui reconnaître, incontestablement, l'étoffe d'un vrai ministre. « La Marine ne fait pas de politique, Monsieur le Ministre », avait un jour imprudemment avancé un officier de son cabinet, pour le convaincre de signer un papier. « Ah ! On ne fait pas de politique dans la Marine ! », avait rétorqué Louis Jacquinot furieux, en déchirant le papier. « Et bien, moi, j'en fais ! Et heureusement pour elle ! »<sup>208</sup>.

134

Louis Jacquinot, profondément, est un ministre politique qui, une dernière fois, par son poids personnel, par son engagement, a réussi à donner un vrai poids à sa fonction, avant qu'elle ne devienne d'abord technique. Significativement, il est aux côtés du général de Gaulle lorsque celui-ci préside la grande revue navale de Toulon, le 14 juillet 1958, qui n'avait pas eu de précédent depuis celle de septembre 1944<sup>209</sup>. Ministre sans portefeuille certes, mais ministre d'État<sup>210</sup>, accompagnant le président du Conseil et futur président de la République, en l'absence du ministre des Armées et malgré la présence du délégué ministériel à la Marine... Si les circonstances spécifiques de cette période de transition expliquent cette répartition des rôles<sup>211</sup>, elle n'en traduit pas moins une réalité. Plus de dix ans après avoir quitté la rue Royale, la figure du Meusien reste associée à la Marine.

---

208 Jean Philippon, *La Royale et le roi*, op. cit., p. 13-14.

209 *Revue navale de Toulon, 14 juillet 1958. Passée par le général de Gaulle, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale*, Imprimerie des Construction et armes navales Toulon, s.d., document non paginé.

210 Évoquant la constitution du dernier cabinet de la IV<sup>e</sup> République, début juin 1958, Éric Roussel note de manière significative : « Autour de lui, premiers dans la hiérarchie, le général appelle, avec le titre de ministres d'État, quatre piliers du régime défunt : Pierre Pflimlin, Guy Mollet, Louis Jacquinot et l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny ». Éric Roussel, *De Gaulle*, op. cit., p. 601.

211 Il revient au président de la République en exercice, René Coty, de présider le traditionnel défilé militaire sur les Champs Élysée, en compagnie du ministre des Armées, Pierre Guillaumat, qui ne peut donc être présent à Toulon. Charles de Gaulle, président du Conseil, mais aussi ministre de la Défense, préside donc seul la revue navale organisée ce jour.